VILLE D'ARLON

2018-2024 PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Avant-Propos

Depuis cette législature, la Wallonie impose aux communes l'élaboration d'un programme stratégique transversal, exposant la vision politique des villes au travers d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et de projets.

Le programme stratégique transversal de la Ville d'Arlon est la déclinaison concrète de la déclaration de politique communale présentée en début d'année 2019 à la suite de l'installation du nouveau conseil communal.

Les objectifs stratégiques sont, par la force des choses, présentés l'un après l'autre, mais l'ordre dans lequel ils sont placés ne reflète en aucun cas une priorité, sauf le premier objectif stratégique qui entend conforter le rôle de chef-lieu d'Arlon.

Ce programme présente un ensemble de projets que les autorités locales souhaitent développer tout au long de la législature, certains étant déjà entamés, d'autres étant prévus à court et moyen terme. De nouveaux projets pourront également émerger dans les mois et années à venir en fonction des opportunités, des besoins et des possibilités de subsides qui seront proposées aux villes par les instances supérieures et auxquelles la Ville d'Arlon sera particulièrement attentive.

A ce stade, l'ensemble des projets ne sont pas déclinées en fiches-actions détaillées ; ils le seront au moment de leur exécution, de manière à pouvoir y intégrer plus précisément les moyens financiers et humains qui seront nécessaires à leur mise en œuvre.

Cette ligne de conduite tracée par le programme stratégique transversal permettra également de suivre l'avancement des projets et est un outil de saine gestion tant au niveau stratégique que budgétaire ou encore en matière de ressources humaines. En d'autres termes, cela permettra à la Ville de disposer d'un cadre permettant une affectation planifiée des ressources.

Le programme stratégique transversal est dès lors un document évolutif que nous ne manquerons pas de mettre à jour tout au long de l'année et que nous proposons de mettre à la disposition du conseil communal dans sa version actualisée une fois par an.

Les options importantes de la politique qui est et continuera d'être menée par la Ville d'Arlon visent à prendre en compte les besoins et enjeux de demain, en mettant en place les outils pour y répondre.

La transition écologique et énergétique, sujet d'actualité, doit être au cœur de chaque projet mené par la Ville. La préservation de l'environnement est une priorité, tout comme les réflexions pour agir en faveur du climat et du développement durable. La volonté est d'insuffler la dynamique pour lancer des projets citoyens auxquels chacun peut prendre part.

Cet aspect de participation citoyenne traduit également la volonté de la Ville d'Arlon d'être à l'écoute de la population, au travers notamment la Plateforme Arlon C Vous et le lancement de projets participatifs. La mise en place de tels outils et de telles initiatives traduit la volonté de la

Ville de s'inscrire dans la transition numérique en suivant l'évolution des technologies et en étant attentive aux besoins de communication toujours plus importants.

La ville se développe, grandit ; elle compte aujourd'hui plus de 30.000 habitants. Elle doit faire face à cette croissance démographique importante en proposant les services et infrastructures dignes d'un chef-lieu et d'une ville de cette taille. Des projets de dynamisation du centre-ville et du renforcement de l'attractivité de la ville doivent être menés, au niveau culturel, commercial et événementiel, mais également au niveau de la qualité des logements, afin de faire d'Arlon une ville où il fait bon vivre, se promener et circuler, avec des aménagements adaptés aux différents modes de déplacement.

Nous espérons pouvoir compter sur la collaboration et l'implication de tous pour mener à bien ce programme stratégique transversal et participer ainsi au développement, à l'embellissement et à la convivialité de la Ville d'Arlon.

Pour le Collège communal,
Vincent MAGNUS, Bourgmestre

Qu’est-ce que le PST ?

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l’article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l’article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le PST signifie :

· **Un programme** : un ensemble d’actions que l’on planifie de faire, un ensemble de projets ou d’intentions d’actions. Il fédère les éventuels autres plans (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, …) ;

· **Une stratégie** : détermine une vision d’avenir et le chemin pour y arriver ;

· **Une transversalité** : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l’administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. La démarche du PST peut se résumer au travers du schéma ci-après proposé par l’Union des Villes et Communes de Wallonie.

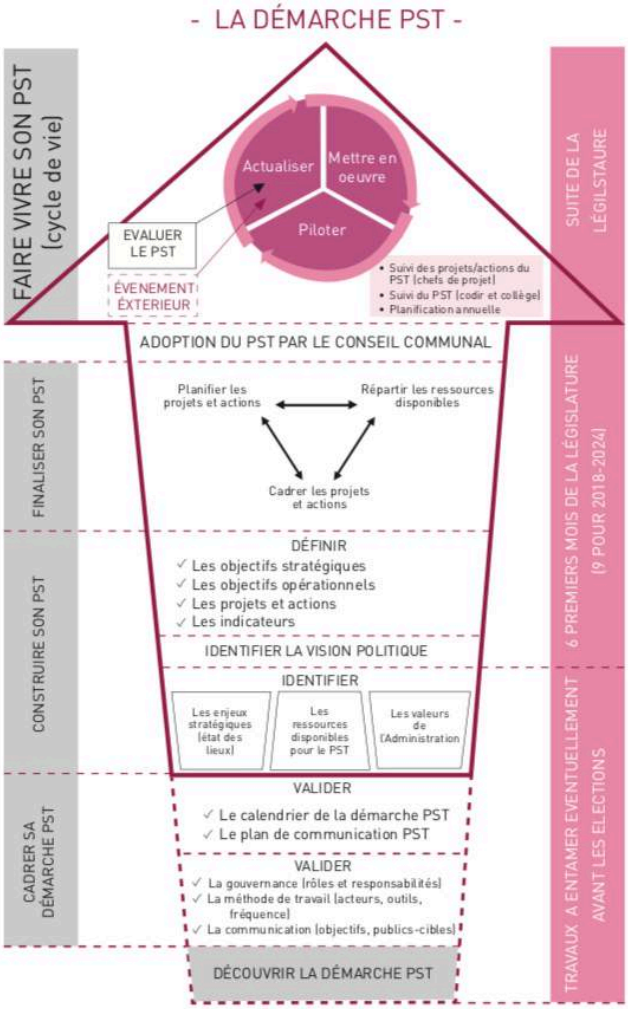

Le pouvoir local doit définir sa **vision politique**. Ensuite, il définit ses **objectifs stratégiques**. Chacun d'entre eux est décliné en **objectifs opérationnels** qui, à leur tour, sont déclinés en **actions**.

Cette arborescence simple doit être établie en toute **cohérence** sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le **volet externe** est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement de la cité.

Le **volet interne** est centré sur l'administration et son fonctionnement. Celui-ci doit bien entendu servir le volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également **par le citoyen** qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Il convient de préciser que le PST vise principalement l**es projets nouveaux**, les **initiatives nouvelles** à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est **ni concevable, ni réaliste** d'inscrire dans un tel programme **des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences** qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de **poser des choix** pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation **d'objectifs estimés prioritaires** par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparaît à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficiente.

Enfin, le **PST** est une feuille de route qui **impacte** de manière importante **les administrations** concernées. En effet, il revient à **l'administration d'opérationnaliser** la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui leur seront fournies. Le PST implique une **nécessaire coopération quotidienne** entre l'administration et les décideurs politiques.

Zoom sur la stratégie globale

Selon la vision de la Commune arrêtée dans la déclaration de politique adoptée par le Conseil communal, le PST est construit verticalement autour **d'objectifs stratégiques, traduits en objectifs opérationnels pour lesquels seront définis des projets et les actions concrètes qui pourront mener à leur réalisation**. Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

On distingue les objectifs selon leur caractère stratégique ou opérationnel.

L'objectif stratégique se définit par le registre de **« l'être »** : *Que voulons-nous être dans 6 ans* ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif opérationnel se définit par le registre du **« faire »** : Q*ue voulons-nous faire* ?
Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

Les **projets** et les **actions** se situent dans le registre du **« comment »** : *Qu'est-ce qui va être fait ? Qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ?* Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

VILLE D'ARLON

1. Une Ville qui assure et assume le rôle de Chef-lieu de province et de Pôle Majeur au centre de la Grande Région
2. Une Ville respectueuse de chacun et attentive au bien-être des citoyens
3. Une Ville engagée dans la transition écologique et énergétique
4. Une Ville accordant une place prépondérante à l'éducation et à la jeunesse
5. Une Ville aux infrastructures adaptées pour une mobilité apaisée et un espace public partagé
6. Une Ville soucieuse de l'aménagement de son territoire et de son développement économique
7. Une Ville inscrite dans la transition numérique et la participation citoyenne
8. Une Ville développant une politique du logement concertée
9. Une Ville culturelle, touristique et commerciale attractive
10. Une Ville de patrimoine
11. Une Ville sportive avec des infrastructures modernes et adaptées
12. Une Ville solidaire et hospitalière
13. Une Ville œuvrant pour la sécurité et la prévention

Objectifs de développement durable

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt général. Il prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement d'une planète globalisée, notre maison commune. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités, comme par les entreprises et les individus ; on y ajoute souvent un quatrième pilier, culturel. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces enjeux. À ces trois piliers, s'ajoute un enjeu transversal, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus, ...) au processus de décision ; elle est une forme de démocratie participative.
Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus dynamique et solidaire de transformation, dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir, comme avec les besoins du présent.

Enjeu démocratique

L'enquête réalisée en 2017 par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, auprès des citoyens, indique que la grande majorité d'entre eux apprécient et sont attachés à leur commune. Les services de proximité ont une place essentielle dans la vie quotidienne des gens et participent à la qualité de vie.

Plus d'un citoyen sur quatre exprime aussi son souhait de participer davantage à la vie locale.

La commune a donc une mission démocratique essentielle, elle peut créer et recréer des liens de confiance entre les citoyens et l'institution démocratique de première ligne ; elle peut aussi soutenir et impulser toute une dynamique locale pour tisser et retisser des liens entre les citoyens entre eux.

Les élus remplissent leur mandat avec intégrité, dans un souci permanent de service au citoyen et de recherche du bien commun.

Les autorités communales informent la population de la vie communale et assurent la transparence de leurs décisions.

La maison communale, l'hôtel de ville, est un centre de services aux citoyens.

La participation et l'implication citoyennes dans la vie locale sont encouragées et soutenues (citoyenneté active, développement du pouvoir d'agir, démocratie participative et délibérative).

Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Les décideurs locaux ont pour ambition de faire progresser le déploiement d'une véritable politique locale, la démocratie des décisions, le renforcement de leurs capacités de gestion et la professionnalisation des services.

Les décideurs locaux programment leur stratégie sur la législature communale (6 ans), voire à plus long terme.

En toute transparence, les décideurs locaux font connaître cette stratégie et les projets qui sont réalisés.

La qualité politique et administrative de l'institution communale est promue.

La fonction publique locale est professionnelle, motivée et attractive.

L'E-gouvernement et les technologies de l'information et de la communication renforcent la démocratie (cf. enjeu démocratique) et permettent d'assurer des services plus performants aux citoyens et aux entreprises.

Pour renforcer l'efficacité de l'action locale, les services et infrastructures sont mutualisés.

Les autorités locales constatent de plus en plus souvent que le niveau pertinent de la réflexion territoriale, de projets structurants et de certains services est supra-communal.

Enjeu de la transition des communautés et territoires

Les décideurs locaux ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs climatiques que se sont fi xés les Nations Unies, les pays signataires de l'Accord de Paris, dont fait partie la Belgique, ainsi que plusieurs dizaines de milliers de collectivités territoriales, villes et communes, qui sont aujourd'hui les principaux acteurs du changement en faveur du développement durable.

Derrière les défis de l'objectif climatique, c'est la capacité des territoires à résister aux changements, à faire face aux impacts du changement climatique et à assurer leur développement pour les générations actuelles et futures qui est en jeu. Cette transition vers un territoire décarboné et durable concerne au premier chef la politique d'aménagement du territoire, politique fondatrice dont la commune a la maîtrise, et qui, par un usage parcimonieux du sol et des ressources et une localisation opportune et une densité adéquate des activités, des équipements et des infrastructures, influence les politiques d'urbanisme, d'énergie, de mobilité et de logement. Couplée à une politique environnementale forte, la transition territoriale assure un cadre de vie sain, accueillant et agréable, et un développement économique endogène qui, associés à des dynamiques sociétales ouvertes et inclusives, développent durablement le territoire au bénéfice des citoyens.

La commune s'engage dans une politique de développement territorial garante d'un usage parcimonieux du sol et des ressources

La gestion du territoire communal assure un développement harmonieux des activités, assure la mixité sociale et protège les ressources naturelles.

Le décideur local assume sa mission de gardien de l'intérêt commun en construisant une vision territoriale forte et partagée et en garantissant la participation constructive des citoyens aux projets de développement.

La commune s'engage dans la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et assure la mise en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique de son territoire.

Les décideurs locaux assurent que les conditions nécessaires à l'émergence de comportements de mobilité durable puissent se développer sur leur territoire.

La commune gère durablement ses infrastructures et ses ressources et assure leur gestion à long terme par un entretien préventif régulier et une planifi cation de ses interventions.

Enjeu de la cohésion sociale

Tous les jours, auprès de leurs concitoyens, les bourgmestres, arbitres de l'intérêt général, ressentent, la pression des citoyens et les évolutions de la société. Qu'il s'agisse de fermetures d'entreprises ou des actes de terreur qui ont frappé notre pays, les autorités locales sont en première ligne de bien des blessures personnelles comme sociétales.

La commune est le réceptacle des répercussions de toutes les décisions des pouvoirs supérieurs, mais aussi de tous les événements de l'effervescence sociétale et, souvent, c'est chez les mandataires locaux que les citoyens désemparés viennent demander secours et médiation.

Ainsi, au jour le jour, les autorités locales cherchent à construire, avec tous leurs concitoyens, un climat de sécurité et de paix dans leur commune et dans la société, afin de vivre unis et solidaires, libres et en démocratie.

Les autorités locales s'interdisent et interdisent sur le territoire de la commune toute discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, la race, l'origine ethnique, la couleur et l'appartenance à une minorité nationale, la nationalité ou l'origine nationale, la religion ou les convictions, la langue, l'origine sociale, la naissance et la fortune, les opinions politiques ou autres, ou toute autre situation.

En vue de construire une société inclusive, les autorités locales sont attentives à la mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle dans les activités associatives, sportives, culturelles et de loisirs actifs.

Avec le CPAS, la commune co-pilote un plan de cohésion sociale ; les actions de lutte contre la pauvreté relèvent tout naturellement du CPAS tandis que la commune s'attelle davantage au développement social et communautaire.

La politique du logement menée au niveau local permet le droit à un logement décent pour tous. Les autorités locales promeuvent l'éducation et l'accès à la citoyenneté ; elles sont spécialement attentives aux personnes et groupes qui ont le plus de difficultés à y accéder.

La commune favorise l'intégration des personnes d'origine étrangère. Partenaire privilégié de la politique sociale communale, le CPAS lutte activement contre la pauvreté : il accorde le droit à l'aide sociale pour mener une vie conforme à la dignité humaine ; il met la personne aidée au centre des choix qui la concernent et la soutient dans le développement de son pouvoir d'agir. Il met à disposition des personnes aidées bon nombre de services appropriés (aides familiales, insertion sociale et professionnelle, médiation de dettes, logement de transit et d'insertion, économie d'énergie, épiceriesociale, buanderie sociale, et dans les villes, abri de nuit, chauffoir, …). Le CPAS

assure la coordination sociale locale en rassemblant les acteurs du milieu associatif.

Le CPAS s'adapte à la transition démographique et au vieillissement de la population.

La commune développe des actions préventives en matière de santé : l'addiction à l'alcool et à la drogue et la santé mentale sont ses points d'attention prioritaires.

La police, les stewards urbains et autres gardiens de la paix circulent, informent, accueillent, entrent en contact avec tout un chacun dans l'espace public et y assurent un travail de proximité qui prévient l'insécurité.

En cas de conflits de voisinage, lorsque le dialogue entre des voisins est rompu, la commune propose un service de médiation de quartier.

L'ensemble des actions/projets s'inscrivent dans un ou plusieurs de ces objectifs.

Nos projets

Un PST est in fine constitué d'actions, projets envisagés.

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT ».

Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : « PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

L'action :
- contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.
- sera réalisée au plus tard à l'échéance de l'objectif opérationnel.
- doit être précise.
- doit être pilotée par une personne désignée.

On trouvera ci-après liste de toutes les actions/projets envisagés regroupés par objectifs stratégiques et opérationnels.

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville qui assure et assume le rôle de chef-lieu de province et de Pôle Majeur au centre de la Grande Région

Synthèse de l'Objectif Stratégique

1. Une Ville qui assure et assume le rôle de Chef-lieu de province et de Pôle Majeur au centre de la Grande Région

1. Poursuivre les actions en faveur du maintien et de la modernisation de l'hôpital		
Coll	**1**	Maintenir la pression politique
Coll	**2**	Poursuivre les actions juridiques
Coll	**3**	Renforcer les collaborations transfrontalières
2. Défendre le maintien et la qualité des services publics et de l'emploi		
Coll	**1**	Maintenir la pression politique et faire preuve de proactivité en faveur du maintien des entreprises publiques dans le chef-lieu
3. Maintenir les relations avec les Villes du réseau Tonicités		
VM	**1**	Participer aux groupes de travail du réseau
4. Collaborer avec les Universités et les Hautes Ecoles		
VM	**1**	Participer au Comité stratégique avec l'ULiège
Coll	**2**	Accueillir les étudiants des écoles supérieures afin de favoriser leur intégration dans la vie de la commune
Coll	**3**	Soutenir les démarches des Hautes Ecoles et de l'ULiège avec l'Université de Luxembourg
5. Porter une attention particulière aux problématiques rencontrées par les travailleurs frontaliers		
Coll	**1**	Collaborer avec les autorités belges, françaises et luxembourgeoises pour améliorer la mobilité transfrontalière
VM	**2**	Faciliter la mise en oeuvre d'espaces de coworking
6. Promouvoir des synergies supra-communales		
Coll	**1**	Suivre les projets du fonds d'impulsion communale à l'initiative de la Province
Coll	**2**	Sélectionner les appels à projet pertinents en lien avec la supra-communalité

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville respectueuse de chacun et attentive au bien-être des citoyens

Synthèse de l'Objectif Stratégique

2. Une Ville respectueuse de chacun et attentive au bien-être des citoyens

1. Intégrer les seniors aux activités et à la vie de la commune		
LT/CL	**1**	Organiser des rencontres intergénérationnelles et soutenir les ASBL œuvrant dans ce sens
VM/LT	**2**	Mettre à disposition une boîte à idées à l'Hôtel de Ville
LT	**3**	Aider les seniors demandeurs dans leurs démarches administratives et bancaires en ligne
LT	**4**	Mettre en oeuvre le plan d'actions de la commission des aînés
LT/AD	**5**	Développer des synergies avec le CPAS
LT	**6**	Mettre à disposition des lieux de rencontres pour les seniors
AL/LT	**7**	Mettre en place des agrès de fitness destinés aux seniors
2. Renforcer le lien social		
DL	**1**	Renouveler la commission de jumelages en y intégrant les forces vives de la commune
DL	**2**	Mettre en place la Maison des Associations
KM	**3**	Soutenir et développer les Maisons de villages
AL	**4**	Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
3. Entretenir le devoir de mémoire		
LT	**1**	Soutenir les mouvements patriotiques
LT	**2**	Poursuivre la collaboration avec les Territoires de la Mémoire
4. Prendre en compte les préoccupations des personnes en situation de handicap		
KM	**1**	Associer les personnes en situation de handicap aux différentes commissions communales pour identifier leurs difficultés
LT/KM	**2**	Organiser des formations du personnel pour l'accueil des personnes en situation de handicap
LT/KM	**3**	Intégrer les personnes en situation de handicap au marché de l'emploi
KM	**4**	Intégrer une clause sociale dans les cahiers des charges des marchés publics
5. Améliorer l'accueil de la population dans les services communaux		

AL/KM	1	Réaménager les bureaux des services population - état-civil - étrangers-casier judiciaire-permis de conduire
LT	2	Evaluer les heures d'ouverture des services
Coll	3	Prévoir une signalétique interne visible et fonctionnelle
LT	4	Organiser des formations du personnel pour améliorer l'accueil et le service à la population
6. Optimiser le fonctionnement de l'administration		
LT	1	Evaluer le cadre du personnel compte tenu des missions et fonctions
Coll	2	Accroître la collaboration et développer des synergies avec le CPAS
Coll	3	Accroitre les collaborations avec nos partenaires
Coll	4	Accroître les synergies avec les ASBL para-communales
LT	5	Coordonner de manière optimale les différents services communaux pour plus de transversalité
7. Aménager des lieux de cultes et de recueillement respectueux		
DL	1	Mettre en oeuvre le cadastre de maintenance des bâtiments du culte
DL	2	Améliorer l'accueil et les zones de convivialité des cimetières
DL	3	Aménager des espaces respectueux des choix des défunts et des familles
DL	4	Aménager une nouvelle parcelle des étoiles
8. Mener des actions d'embellissement de la ville et des villages		
AL	1	Placer du mobilier urbain
AL	2	Installer des fontaines à eau
AL	3	Fleurir et décorer la ville et les villages
AL	4	Améliorer la propreté de la ville et des villages
9. Créer des lieux conviviaux en ville et dans les villages		
AL	1	Aménager des espaces récréatifs et conviviaux
AL	2	Avoir une réflexion sur l'aménagement du parc récréatif et naturel de l'Hydrion
AL	3	Aménager des espaces verts

AL	**4**	Entretenir et valoriser les parcours-santé
10. Veiller au bien-être animal		
KM	**1**	Appliquer le Code Wallon du Bien-Etre animal afin de sanctionner plus sévèrement la négligence et la maltraitance animale tout en participant à l'évolution des mentalités en faveur du bien-être et du respect des animaux
KM	**2**	Maintenir le subside à la SRPA
KM	**3**	Maintenir les actions en faveur de la stérilisation des chats

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville engagée dans la transition écologique et énergétique

Synthèse de l'Objectif Stratégique

3. Une Ville engagée dans la transition écologique et énergétique

1. Réduire l'empreinte énergétique et les émissions de CO2		
AL	**1**	Élaborer le Plan d'actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat
KM/AL	**2**	Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux
AL/KM	**3**	Installer des systèmes performants d'éclairage public
KM/AL	**4**	Mettre en place des systèmes de production via des énergies renouvelables
KM	**5**	Réduire l'émission de CO2 des véhicules
KM	**6**	Développer les outils de monitoring
AL	**7**	Encourager les économies d'énergie dans les bâtiments privés
LT/AL	**8**	Encourager la végétalisation du bâti
2. Favoriser, protéger et valoriser la biodiversité		
AL	**1**	Créer la commission Environnement/Nature
AL	**2**	Assurer la mise en place et le suivi des actions identifiées dans le PCDN
AL	**3**	Poursuivre la mise en place des actions du plan Maya
AL	**4**	Poursuivre la politique "zéro pesticides" communale
AL	**5**	Protéger et valoriser les réserves naturelles
LT/AL	**6**	Evaluer les projets publics par rapport à l'impact sur l'environnement
AL/LT	**7**	Augmenter les plantations et la végétalisation du territoire
DL/AL	**8**	Végétaliser les cimetières et obtenir le label Cimetière Nature
3. Progresser vers le "zéro déchet" et l'éco-consommation		
AL	**1**	Sensibiliser les citoyens par l'organisation de conférences et d'ateliers pratiques
AL/DL	**2**	Imposer l'utilisation de gobelets réutilisables dans les manifestations
AL	**3**	Réduire la production de déchets dans les bâtiments communaux

AL/CL	**4**	Initier des actions de sensibilisation dans les écoles
AL	**5**	Réduire la production de déchets et le gaspillage alimentaire dans les structures communales
4. Améliorer le ramassage, le tri et le recyclage des déchets		
AL	**1**	Installer des poubelles sélectives dans les espaces publics
AL	**2**	Collaborer avec l'AIVE pour optimiser le ramassage des déchets et développer des politiques innovantes (projets pilotes)
AL	**3**	Soutenir la mise en place d'initiatives citoyennes de récupération (ressourcerie)
AL	**4**	Envisager la possibilité de mettre en place un système de poubelles intelligentes
5. Optimiser la gestion intégrée des cours d'eau et des ressources en eau		
AL	**1**	Mettre en place les actions prévues dans le contrat rivière
AL	**2**	Installer des systèmes de récupération de l'eau de pluie
AL	**3**	Moderniser les équipements de collecte des eaux usées et mettre en oeuvre des stations d'épuration en collaboration avec l'AIVE
AL/LT	**4**	Définir des actions visant à limiter le ruissellement
6. Encourager le recours aux circuits courts et aux produits bio		
AD/AL	**1**	Impliquer les agriculteurs/éleveurs/maraîchers/commerçants locaux dans les réflexions et dans la mise en place d'un réseau soutenant les circuits courts
AL/CL	**2**	Utiliser des produits locaux et bio pour la préparation des repas scolaires et communaux
AL	**3**	Mettre à disposition des terrains pour des potagers collectifs
VM/AL	**4**	Soutenir le marché bio

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville accordant une place prépondérante à l'éducation et à la jeunesse

Synthèse de l'Objectif Stratégique

4. Une Ville accordant une place prépondérante à l'éducation et à la jeunesse

1. Disposer d'écoles accueillantes et rénovées		
KM/CL	**1**	Construire une extension à l'école de Frassem et aménager les abords
KM/CL	**2**	Rénover l'école de Heinsch et créer un préau
KM/CL	**3**	Rénover l'école d'Udange
KM/CL	**4**	Construire une extension au réfectoire de l'école de Freylange
KM/CL	**5**	Rénover les façades de l'école de Stockem
2. Dispenser un enseignement de qualité pour tous		
CL	**1**	Soutenir et développer des projets pédagogiques innovants
CL	**2**	Soutenir et développer des projets de pédagogie adaptée
CL	**3**	Faciliter la mise en place d'aménagements raisonnables pour les enfants à besoins spécifiques
CL	**4**	Sensibiliser les enfants de maternelle à une langue étrangère
CL	**5**	Soutenir les enseignants dans leurs projets de formation
3. Proposer un accueil extrascolaire de qualité		
CL	**1**	Généraliser l'accueil extrascolaire dans les écoles communales
CL	**2**	Organiser des activités en synergie avec les académies, bibliothèque, maison des jeunes, clubs sportifs, musées, ...
4. Assurer l'accueil de la petite enfance dans des conditions optimales		
CL	**1**	Renforcer l'accessibilité et la qualité de l'accueil de la petite enfance
CL	**2**	S'inscrire dans la réforme des milieux d'accueil et tendre à accueillir 60 à 80% de priorités sociales
CL	**3**	Consolider des collaborations existantes avec les services de proximité
CL/KM	**4**	Etudier le projet de construction d'une nouvelle crèche rue de Sesselich
5. Développer des actions en collaboration avec la Maison des jeunes		
CL	**1**	Soutenir le programme d'actions de la Maison des jeunes

CL	**2**	Continuer à subventionner la Maison des jeunes
CL	**3**	Encourager la participation aux activités organisées par la commune
CL/KM	**4**	Moderniser les infrastructures de la Maison des jeunes

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville aux infrastructures adaptées pour une mobilité apaisée et un espace public partagé

Synthèse de l'Objectif Stratégique

5. Une Ville aux infrastructures adaptées pour une mobilité apaisée et un espace public partagé

1. Favoriser la mobilité		
Coll	**1**	Finaliser le plan communal de mobilité
KM	**2**	Prioriser les actions et les recommandations du plan communal de mobilité
KM	**3**	Collaborer avec les acteurs de la mobilité
KM	**4**	Créer des synergies avec la commission communale de mobilité et les associations de cyclistes
KM	**5**	Etendre les zones de réduction de la vitesse en ville et au centre des villages
KM/CL	**6**	Etudier, en collaboration avec les écoles et associations de parents, la mise en place d'un système permettant de réduire le passage des voitures devant les entrées et sorties des écoles, en lien avec le PCM
2. Veiller à l'entretien des voiries		
KM	**1**	Etablir un cadastre et une programmation des voiries à rénover avec identification de celles pouvant accueillir des trottoirs et/ou pistes cyclables
KM	**2**	Elaborer et mettre en oeuvre les PIC 2019-2024 et 2022-2024
KM	**3**	Mettre en oeuvre les plans annuels de rénovation des voiries
KM	**4**	Mettre en oeuvre les plans annuels de rénovation des voiries de liaison
KM	**5**	Se concerter régulièrement avec les impétrants
3. Promouvoir l'usage du vélo		
KM	**1**	Etablir un maillage d'itinéraires cyclistes en ville et entre la ville et les villages et les communes voisines
KM	**2**	Aménager des parkings vélo aux abords des écoles et des lieux publics
KM	**3**	Réhabiliter les chemins communaux en complémentarité avec les liaisons entre les villages
KM	**4**	Procéder à l'évaluation et au suivi des SUL
CL	**5**	Mener des actions d'éducation à la sécurité routière avec les enfants de 6ème primaire
KM/DL	**6**	Développer le système de location de vélos (dont électriques)
KM	**7**	Organiser chaque année la semaine de la mobilité
KM	**8**	Développer le réseau des points noeuds

4. Protéger les usagers faibles et favoriser la marche		
KM	**1**	Etablir un cadastre des trottoirs et des rues pouvant en être équipées
KM	**2**	Adapter les trottoirs, l'espace public et les bâtiments communaux aux exigences PMR
KM	**3**	Mettre en oeuvre le plan annuel de rénovation des trottoirs
KM	**4**	Réhabiliter les chemins communaux
LT/KM	**5**	Intégrer les réflexions de mobilité partagée et de mobilité douce dans les projets d'aménagement
KM	**6**	Renforcer la signalisation pédestre
5. Améliorer l'offre de parkings		
KM/VM	**1**	Développer une gestion dynamique des parkings
KM	**2**	Développer l'offre de stationnement automobile
Coll	**3**	Faire du lobbying auprès des autorités compétentes pour la réalisation d'un pôle multimodal sur le site de Stockem-Viville
KM	**4**	Evaluer les possibilités de réaménager et/ou d'étendre les places de parking dans certaines rues
KM	**5**	Revoir les dimensions et les emplacements des zones de stationnement
6. Encourager l'utilisation des transports en commun		
KM	**1**	Evaluer la nécessité d'augmenter l'offre de transport en commun, en collaboration avec l'autorité compétente
KM	**2**	Défendre la création de transports en commun transfrontaliers
KM	**3**	Evaluer la nécessité de développer davantage les services de mobilité locale
7. Promouvoir le co-voiturage et la voiture partagée		
KM	**1**	Aménager des parkings de délestage et de co-voiturage
KM	**2**	Poursuivre la collaboration avec Cambio
KM/CL	**3**	Promouvoir le co-voiturage scolaire en partenariat avec les établissements scolaires

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville soucieuse de l'aménagement de son territoire et de son développement économique

Synthèse de l'Objectif Stratégique

6. Une Ville soucieuse de l'aménagement de son territoire et de son développement économique

1. Mettre en place les outils d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire		
LT/Coll	**1**	Finaliser le schéma de développement communal
LT	**2**	Elaborer un guide communal d'urbanisme
VM/Coll	**3**	Finaliser le schéma communal de développement commercial
LT/AL	**4**	Elaborer un PCDR
2. Encourager la mixité des fonctions dans les projets urbanistiques		
LT	**1**	Entamer la réflexion sur une charte urbanistique reprenant les mixités de fonctions à développer lors des projets urbanistiques et sur les types de charges d'urbanisme
3. Développer des zones d'activité économique		
VM/AD	**1**	Accompagner les entreprises dans leur recherche d'implantation et leurs démarches administratives
VM/AD	**2**	Collaborer avec l'intercommunale Idelux pour le développement de zones destinées à l'accueil d'entreprises
4. Lutter contre les infractions urbanistiques		
LT	**1**	Améliorer les outils pour gérer les infractions urbanistiques
5. Préserver et mettre en valeur le patrimoine forestier		
AD	**1**	Collaborer avec le DNF pour la gestion des forêts et des sites d'intérêt biologique
6. Mener une réflexion sur l'habitat léger et innovant		
CL/LT	**1**	Mettre en application le décret

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville inscrite dans la transition numérique et la participation citoyenne

Synthèse de l'Objectif Stratégique

7. Une Ville inscrite dans la transition numérique et la participation citoyenne

1. Promouvoir la participation citoyenne et la communication numérique		
VM	**1**	Assurer l'animation de la plateforme Arlon C Vous
Coll	**2**	Mettre en place et renouveler les commissions
VM	**3**	Assurer une mise à jour continue du site internet de la ville
VM	**4**	Animer la page Facebook
VM	**5**	Mettre en place un budget participatif
VM	**6**	Recourir à l'agenda interactif des manifestations
Coll	**7**	Organiser des rencontres thématiques du Collège avec les citoyens
LT	**8**	Equiper la salle du conseil communal de manière à pouvoir retransmettre les conseils communaux via les canaux communaux
VM	**9**	Mettre en place un partenariat avec l'ULiège dans le cadre de la participation citoyenne
VM	**10**	Installer des écrans informatifs dans certains lieux publics
2. Réaliser une étude d'identité et de positionnement de la Ville		
VM	**1**	Définir un nouveau logo, un slogan et une charte graphique par des outils de participation citoyenne
VM	**2**	Uniformiser la communication au travers de ces nouveaux outils
3. Mettre en place des solutions numériques répondant aux besoins des services communaux et des citoyens		
LT	**1**	Mettre en place un logiciel de gestion des sanctions administratives
LT	**2**	Mettre en place un système de stockage Cloud Azure/solution Office 365
LT	**3**	Dématérialiser les fiches de salaire et les feuilles de congé
LT	**4**	Remplacer le système de conférence et de projection de la salle du conseil communal
LT	**5**	Remplacer le logiciel de gestion du courrier et des délibérations du collège et du conseil communal
AL	**6**	Mettre en place un logiciel de suivi des plaines de jeux
KM/LT	**7**	Mettre en place un logiciel de suivi des travaux

DL/LT	**8**	Informatiser les données cartographiques des sépultures
CL/VM	**9**	Mettre en place un logiciel de paiement scolaire
Coll/LT	**10**	Mettre en ligne des formulaires liés aux occupations du domaine public, des événements, des locations de salles, ...
AL/LT	**11**	Etendre le e-guichet pour proposer d'autres services
LT	**12**	Promouvoir l'Espace Public Numérique
CL/LT	**13**	Mettre en place un logiciel afin de favoriser la communication entre les écoles et les parents

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville développant une politique du logement concertée

Synthèse de l'Objectif Stratégique

8. Une Ville développant une politique du logement concertée

1. Augmenter le nombre de logements publics		
CL/KM	**1**	Etablir un programme de rénovation des logements appartenant à la commune
CL/KM	**2**	Acquérir/rénover/construire des bâtiments
CL	**3**	Renforcer les collaborations avec les Habitations Sud Luxembourg et LogéSud
2. Favoriser l'habitat en centre-ville et lutter contre les logements inoccupés		
LT/CL	**1**	Favoriser un accès indépendant pour les logements au-dessus des commerces
VM	**2**	Poursuivre la taxation des immeubles inoccupés
CL/LT	**3**	Elaborer un cadastre dynamique des logements inoccupés
CL	**4**	Sensibiliser les propriétaires et faire connaître le rôle de l'AIS
3. Encourager l'habitat intergénérationnel		
CL/LT	**1**	Analyser les possibilités de créer des logements kangourous
4. Veiller à la qualité et à la diversité des logements		
CL/LT	**1**	Envisager la possibilité d'une charge d'urbanisme portant sur la construction ou la rénovation de logements sociaux ou à loyers maîtrisés dans le cadre de nouveaux projets
CL/VM	**2**	Intensifier la chasse aux marchands de sommeil
5. Soutenir la création de logements adaptés à la situation socio-économique de la population		
CL/LT	**1**	Soutenir la création de logements adaptables pour les seniors, les PMR et les personnes en perte d'autonomie
CL/LT/AL	**2**	Soutenir la création de logements tremplin dans le cadre de l'élaboration d'un PCDR

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville culturelle, touristique et commerciale attractive

Synthèse de l'Objectif Stratégique

9. Une Ville culturelle, touristique et commerciale attractive

1. Développer de nouvelles fonctions et reconfigurer les espaces		
Coll	**1**	Réaménager la rue Paul Reuter et l'espace public devant l'hôtel de ville
Coll	**2**	Développer un projet de reconversion de l'ancien site de la police rue Paul Reuter
Coll	**3**	Développer un pôle culturel et touristique d'envergure dans l'ensemble Palais-Hôtel du Nord
Coll	**4**	Réaménager la place Léopold en un espace polyvalent
Coll	**5**	Réaménager le parc Léopold
Coll	**6**	Mettre en oeuvre l'opération de rénovation urbaine
2. Encourager l'installation de commerces au centre-ville		
VM	**1**	Poursuivre l'octroi de la prime Creashop
VM	**2**	Poursuivre l'octroi de la prime communale
VM	**3**	Assurer la promotion des chèques-commerces
Coll	**4**	Soutenir les actions de l'ASBL Arlon Centre-Ville
Coll	**5**	Evaluer les opportunités d'acquisition de bâtiments au centre-ville
3. Renforcer l'attractivité de la ville et développer l'art en ville		
DL	**1**	Obtenir la reconnaissance d'Arlon comme ville touristique
DL	**2**	Mettre en place un billet combiné entre opérateurs touristiques et culturels communaux
VM	**3**	Organiser des événements et des animations festives et culturelles en ville
VM	**4**	Installer des œuvres d'art en ville
VM	**5**	Poursuivre la politique culturelle et événementielle au Palais
VM	**6**	Favoriser le street art et implanter des espaces d'expression libres (live painting art)
VM	**7**	Développer le place making via l'asbl Arlon Centre-Ville
4. Encourager la fréquentation des organismes culturels		

VM	**1**	Mettre en oeuvre des actions reprises dans le plan quinquennal de développement de la lecture
VM	**2**	Valoriser les collections et les expositions du Musée Gaspar par la mise en oeuvre de son plan stratégique
CL	**3**	Soutenir l'enseignement de l'Académie des Beaux Arts
CL	**4**	Soutenir l'enseignement de l'Académie de Musique
5. Améliorer l'accueil des touristes		
DL	**1**	Installer une signalétique touristique cohérente
DL	**2**	Mettre en place des parcours touristiques et culturels
DL	**3**	Développer des outils numériques à destination des touristes
DL	**4**	Rénover le bureau d'accueil et la boutique du ROTA
DL	**5**	Créer un centre d'accueil au Belvédère
DL	**6**	Organiser l'ouverture régulière de la Tour Jupiter et du Belvédère
DL	**7**	Elargir l'offre des visites guidées
DL	**8**	Développer des packages touristiques avec des partenaires privés
DL	**9**	Répertorier les "maisons d'hôtes"
DL	**10**	Respecter le contrat-programme de la Maison du Tourisme

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville de patrimoine

Synthèse de l'Objectif Stratégique

10. Une Ville de patrimoine

1. Valoriser le patrimoine historique		
DL/KM	**1**	Poursuivre la rénovation de l'Eglise Saint-Martin
DL/AL	**2**	Terminer la rénovation de la synagogue
DL/KM	**3**	Entretenir les sépultures d'importance historique locale
AL	**4**	Continuer la rénovation des lavoirs
VM/DL	**5**	Mettre en avant le passé gallo-romain de la ville et notamment les tours romaines
AL	**6**	Elaborer un inventaire dynamique du patrimoine non classé en vue de le valoriser
AL	**7**	Valoriser le parc archéologique des Thermes Romains
AL	**8**	Valoriser le patrimoine rural classé
2. Valoriser le patrimoine naturel		
DL/AL	**1**	Entretenir et développer les balades
DL/KM	**2**	Développer le tourisme à vélo
AL	**3**	Collaborer avec Natagora pour valoriser les marais
AL	**4**	Envisager la collaboration avec les parcs naturels des autres communes

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville sportive avec des infrastructures modernes et adaptées

Synthèse de l'Objectif Stratégique

11. Une Ville sportive avec des infrastructures modernes et adaptées

1. Développer le "sport pour tous" et des activités sportives accessibles à tous		
AL	**1**	Aménager de petites infrastructures sportives (espaces fitness et multisports)
DL	**2**	Encourager les clubs sportifs à développer le handisport
DL	**3**	Réviser le règlement de la commission des sports pour favoriser les sports émergents et les nouvelles disciplines
DL	**4**	Mettre en place des outils permettant le développement du sport pour tous
DL	**5**	Développer des activités sportives et des stages en synergie avec le complexe sportif de la Spetz
DL	**6**	Soutenir et organiser des événements à caractère sportif
2. Développer et aménager les différents pôles sportifs et récréatifs		
DL/KM	**1**	Rénover et améliorer les infrastructures du site de la Spetz
DL/KM	**2**	Aménager un complexe dédié au hockey
DL/KM	**3**	Aménager et améliorer les infrastructures du site de la Cova
AL	**4**	Aménager un skate park
DL	**5**	Aménager et rénover des infrastructures sportives en cofinancement avec Infrasports
DL	**6**	Etablir un inventaire des structures et des futurs besoins
3. Devenir une commune Fair Play		
DL	**1**	Mettre en place une campagne sur le fair play
DL	**2**	Attribuer un trophée Fair Play

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville solidaire et hospitalière

Synthèse de l'Objectif Stratégique

12. Une Ville solidaire et hospitalière

1. Poursuivre la politique de solidarité internationale		
KM	**1**	Maintenir le partenarait avec Bembereke
KM	**3**	Poursuivre les actions visant à l'accueil des migrants et des personnes étrangères
KM/AL	**4**	Mettre en place des actions de sensibilisation à la solidarité internationale et à la citoyenneté responsable et consciente des enjeux de la planète
2. Poursuivre son engagement en tant que commune équitable et durable		
KM	**1**	Poursuivre son engagement dans le projet "commune du commerce équitable"
AL	**2**	Recourir à une alimentation durable et responsable pour les événements organisés par la ville et le CPAS
3. Développer une politique sociale d'aide aux plus démunis		
CL	**1**	Mettre en oeuvre le plan de cohésion sociale
VM/CL	**2**	Mettre en place et assurer la continuité des actions du service ESPAS
CL/AD	**3**	Développer des synergies avec le CPAS
VM	**4**	Etendre la période d'ouverture de l'abri de nuit et sa capacité d'accueil

2018-2024
PROGRAMME STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL

Une Ville œuvrant pour la sécurité et la prévention

Synthèse de l'Objectif Stratégique

13. Une Ville œuvrant pour la sécurité et la prévention

1. Améliorer les dispositifs de prévention		
LT	**1**	Mettre en oeuvre le plan stratégique du Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail
VM	**2**	Mettre en oeuvre le plan stratégique de planification d'urgence (PLANU) et collaborer avec les différentes disciplines
VM/CL	**3**	Poursuivre les collaborations avec les acteurs de terrain
2. Collaborer avec la zone de police dans la mise en oeuvre de son plan zonal de sécurité et pour une plus grande sécurisation de l'espace public		
VM/KM	**1**	Evaluer l'opportunité de placer des caméras supplémentaires
VM/KM	**2**	Placer des radars préventifs et répressifs aux endroits dangereux
VM	**3**	Etudier la possibilité de renforcer la présence de policiers en ville
VM	**4**	Sanctionner plus systématiquement les stationnements gênants
3. Poursuivre la lutte contre les infractions environnementales		
VM/AL	**1**	Evaluer les moyens utiles supplémentaires pour mener à bien la mission des agents constatateurs

Synthèse budgétaire

Le contexte d'action des entités locales se voit aujourd'hui délimité par :

- une raréfaction des opportunités de subsidiation d'investissements et une révision de leurs critères d'attribution ;
- l'intégration des données budgétaires et comptables communales dans le périmètre d'endettement public de la Région wallonne et de l'Etat fédéral ;
- la prise en charge de coûts liés à des transferts de compétences vers les entités locales (Zones de police, Zones de secours, révision des critères d'octroi d'allocations de chômage, …) ;
- le discernement des opérateurs financiers à accorder des prêts de longue durée (30 ans) à des conditions favorables aux entités présentant les soldes plus positifs ;
- l'obligation pour les pouvoirs locaux de présenter des ratios dans des branches d'activités (coût vérité en matière des déchets, gestion des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS) ;
- la fixation d'échéances strictes tant en matière de dépôt d'estimations budgétaires que de reddition de comptes ;
- un accroissement des risques de modifications légales et de contentieux portant sur la sécurité des recettes (jurisprudence fiscale instable, transfert de compétences vers les entités fédérées,…).

Ce panorama, autant il implique une détérioration de l'autonomie communale et un accroissement des responsabilités des élus locaux, constitue néanmoins une opportunité pour les entités locales d'améliorer leurs modes de gestion et de planification financière.

Outre la possibilité d'obtenir des **subsides** les deux modes autonomes de financement des institutions locales sont le **recours à l'emprunt** ou le **prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire**.

Le recours à l'emprunt se traduit par une recette égale à la dépense (ou part de dépense si subside) au service extraordinaire et une dépense ordinaire égale aux charges annuelles de remboursement du capital et des intérêts durant le temps de l'emprunt.

Le recours à l'emprunt permet au contraire d'augmenter considérablement la capacité d'investissement mais engendre un report de charges sur le futur, un risque éventuel de taux et un risque d'incapacité de remboursement.

Classiquement les pouvoirs locaux recourent systématiquement à l'emprunt vu leurs difficultés à dégager des résultats positifs annuels suffisamment importants pour constituer un fonds de réserve extraordinaire suffisant.

Le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire s'illustre par une recette au service extraordinaire égale à la dépense (ou part de dépense si subside)

Les deux modes de financement sont fondamentalement différents. Les prélèvements nécessitent une capacité à dégager des résultats favorables suffisants. S'ils permettent d'éliminer toute charge future, ils limitent la capacité d'investissement à court terme.

Le scénario idéal consiste à définir une capacité d'emprunt permettant de conserver des résultats ordinaires suffisants, combiner les deux approches et les adapter en fonction des évolutions budgétaires.

Estimer les impacts budgétaires d'un PST relèvent d'une gageure.

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons que de nombreux projets sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subsidiation sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seront affectables compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

Il convient de ne pas perdre de vue qu'un Plan Stratégique Transversal n'est ni un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de structuration et de planification des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.

La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Le cas échéant, des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

Annexes - Statistiques

Profil Socio-Démographique

ARLON

Code INS	81001
Code Cluster	W14A
Cluster Socio-économique	Villes moyennes bien équipées en milieu rural
Arrondissement	Arrondissement d'Arlon
Province	Luxembourg
Région	Wallonie

Belfius

Public Finance

HEYDEN FRANCINE

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement de la population *

1.1. Structure démographique

Population 2018

ARLON	Femme	%	Homme	%	Total	en %
Moins de 15 ans	2.521	48,8 %	2.640	51,2 %	**5.161**	**17,4 %**
15-39 ans	4.910	48,3 %	5.256	51,7 %	**10.166**	**34,2 %**
40-65 ans	4.804	49,3 %	4.931	50,7 %	**9.735**	**32,7 %**
65-79 ans	1.776	54,6 %	1.474	45,4 %	**3.250**	**10,9 %**
80 ans et +	924	65,0 %	497	35,0 %	**1.421**	**4,8 %**
Total	**14.935**	**50,2 %**	**14.798**	**49,8 %**	**29.733**	**100,0%**

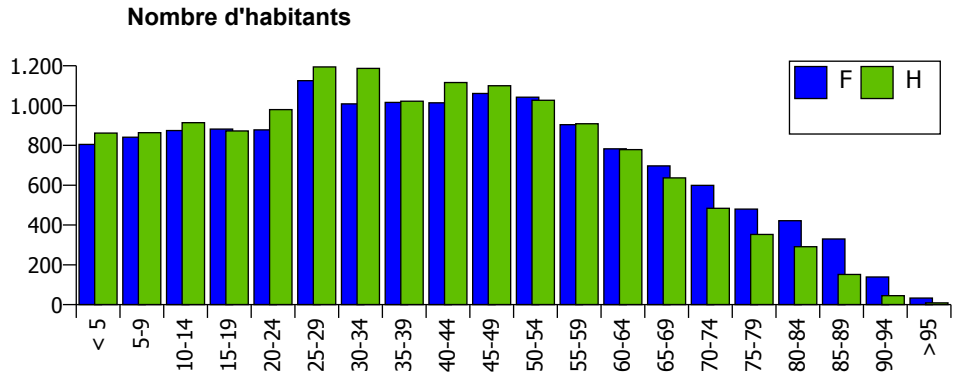

Structure par âge - Comparaison : population 2018

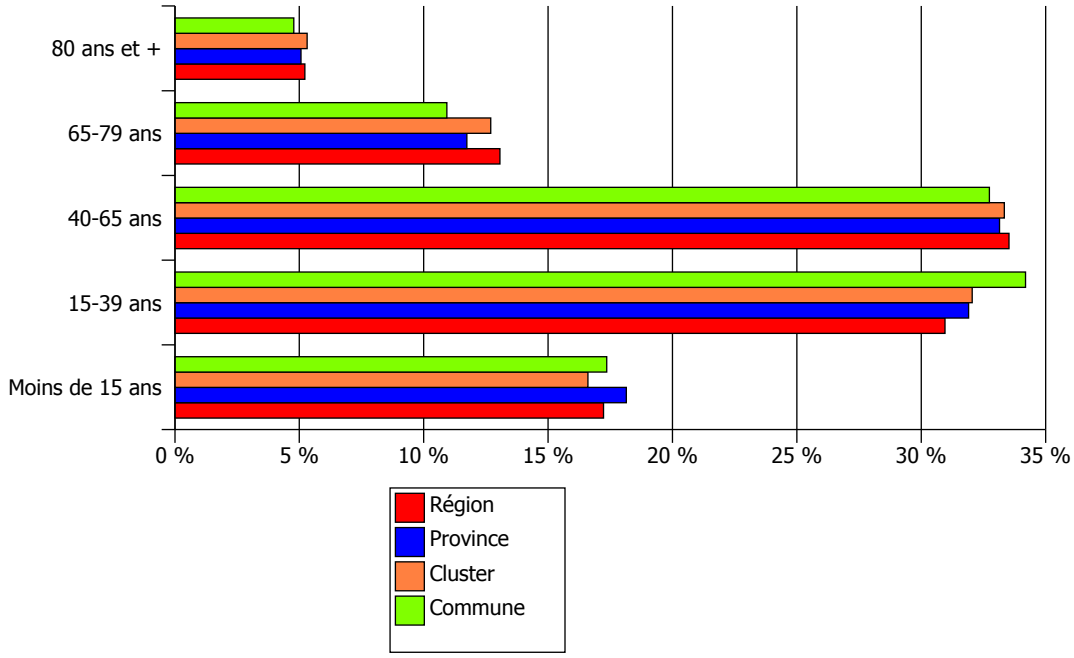

** Source : SPF Economie - DGSIE*

1.2. Evolution démographique : 2008-2018

Evolution de la population totale

ARLON	2008	2018	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	4.904	5.161	257	5,2 %
15-39 ans	9.681	10.166	485	5,0 %
40-65 ans	8.417	9.735	1.318	15,7 %
65-79 ans	2.892	3.250	358	12,4 %
80 ans et +	1.035	1.421	386	37,3 %
Total	26.929	29.733	2.804	10,4 %

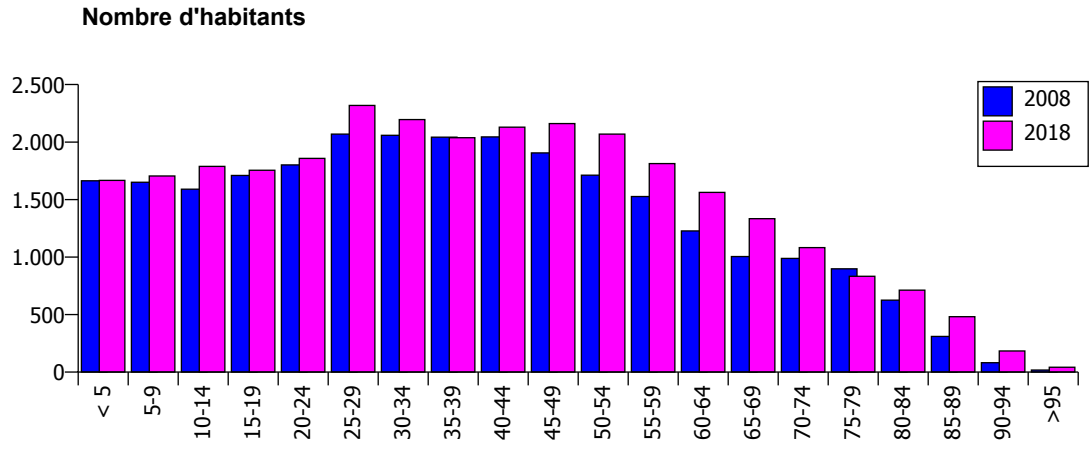

Evolution de la population de plus de 65 ans — ARLON

	2008	2018	Var. abs.	Var. %
65-69	1.005	1.334	329	32,7 %
70-74	989	1.083	94	9,5 %
75-79	898	833	-65	-7,2 %
80-84	625	713	88	14,1 %
85-89	310	482	172	55,5 %
90-94	82	184	102	124,4 %
>95	18	42	24	133,3 %
Total > 65 ans	3.927	4.671	744	18,9 %

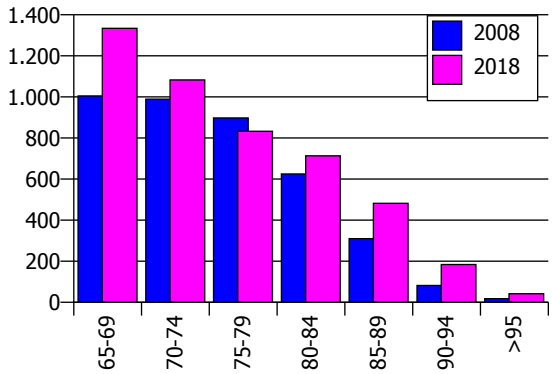

Le vieillissement de la population : une tendance fondamentale

À l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du plan font état d'une croissance de la population belge de 10,6 millions en 2007 à 12,6 millions en 2060 (+ 19,6 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers les catégories d'âge plus élevées (avec un part de 26,3 % pour les personnes de 65 ans et plus).

** Source : SPF Economie - DGSIE*

Evolution de la population de + de 60 ans - comparaison

En % de la population totale

	ARLON		Cluster		Province		Région	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018	2008	2018
60-64	4,5 %	5,3 %	4,9 %	6,0 %	4,7 %	5,8 %	5,4 %	6,3 %
65-69	3,7 %	4,5 %	4,1 %	5,3 %	3,7 %	5,1 %	4,0 %	5,6 %
70-74	3,7 %	3,6 %	3,9 %	4,2 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	4,4 %
75-79	3,3 %	2,8 %	3,6 %	3,2 %	3,5 %	2,8 %	3,7 %	3,0 %
80-84	2,3 %	2,4 %	2,7 %	2,6 %	2,6 %	2,5 %	2,8 %	2,5 %
85-89	1,1 %	1,6 %	1,3 %	1,8 %	1,3 %	1,7 %	1,4 %	1,8 %
90-94	0,3 %	0,6 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %
>95	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Pop > 60	**19,1 %**	**21,0 %**	**21,0 %**	**24,0 %**	**20,2 %**	**22,7 %**	**21,7 %**	**24,5 %**

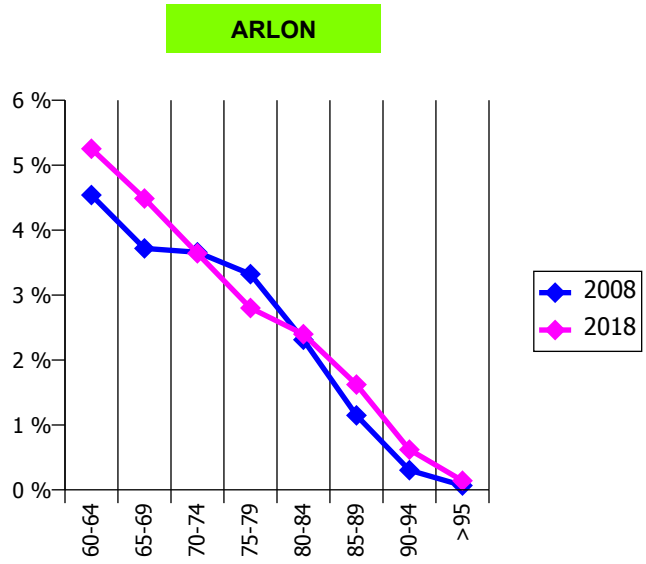

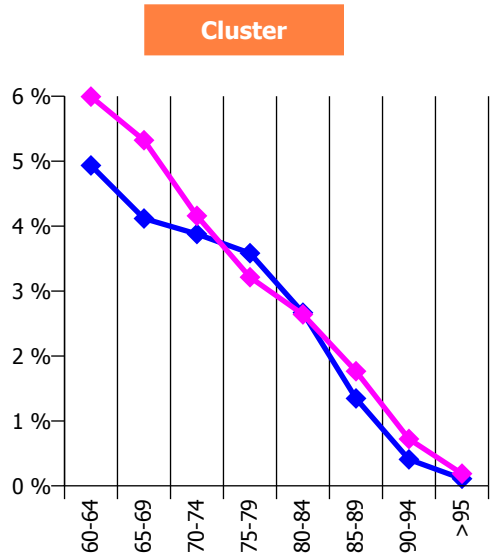

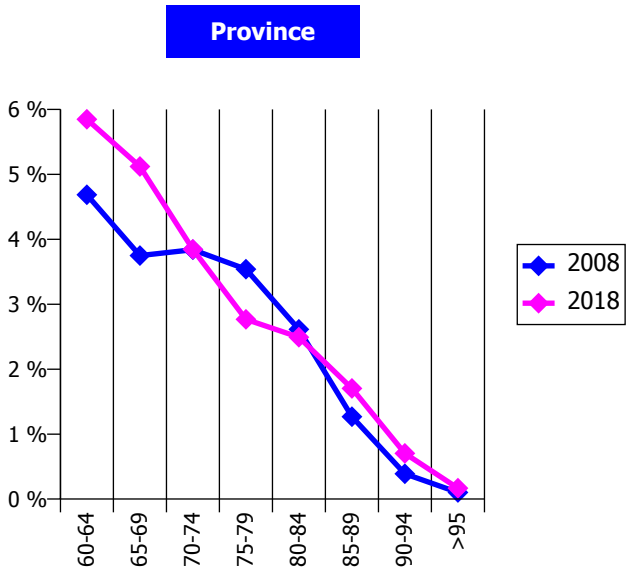

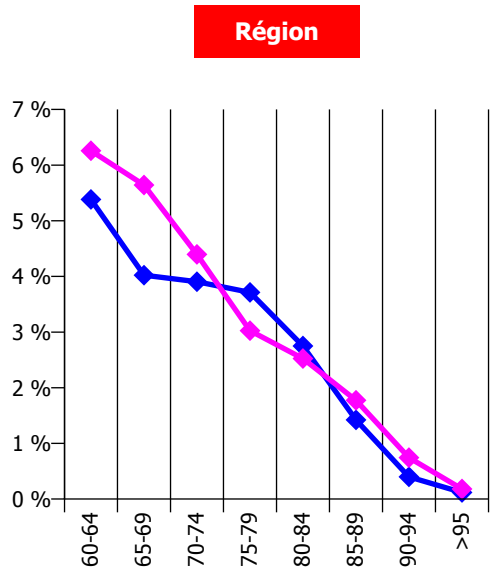

** Source : SPF Economie - DGSIE*

Evolution comparative des coefficients démographiques : 2008-2018

Vieillissement	ARLON	Cluster	Province	Région
2008	80,1 %	92,3 %	80,8 %	92,8 %
2018	90,5 %	108,5 %	92,6 %	106,1 %
Différence 2008-18	10,4 %	16,2 %	11,8 %	13,4 %
Dépendance				
2008	48,8 %	50,9 %	53,5 %	51,8 %
2018	49,4 %	52,9 %	53,7 %	55,1 %
Différence 2008-18	0,6 %	2,0 %	0,2 %	3,3 %
Dépendance âgés				
2008	21,7 %	24,4 %	23,9 %	24,9 %
2018	23,5 %	27,5 %	25,8 %	28,4 %
Différence 2008-18	1,8 %	3,1 %	1,9 %	3,4 %
Vieillissement actifs pot.				
2008	86,9 %	98,2 %	96,4 %	105,3 %
2018	95,8 %	104,0 %	103,9 %	108,3 %
Différence 2008-18	8,8 %	5,8 %	7,5 %	3,0 %
Intensité du vieillissement				
2008	26,4 %	28,1 %	28,2 %	28,7 %
2018	30,4 %	29,5 %	30,2 %	28,6 %
Différence 2008-18	4,1 %	1,4 %	1,9 %	-0,2 %

Principaux indicateurs de structure démographique : définition *	
Coefficient de vieillissement	Ce coefficient représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport a celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance	Ce coefficient s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (15 à 64 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance des âgés	Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 65 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de vieillissement des actifs potentiels	Si l'on sépare les actifs potentiels (les 15-64 ans) en deux groupes d'âges de 25 ans, ce coefficient mesure la proportion des plus âgés d'entre eux (40-64 ans) par rapport au plus jeunes (15-39 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient d'intensité du vieillissement	Ce coefficient représente, au sein des âgés (65 ans et plus), le pourcentage des plus âgés d'entre eux (80 ans et plus).

** Source : SPF Economie - DGSIE*

Evolution démographique - Composantes *

Evolution démographique au niveau communal

L'analyse démographique, généralement traitée au niveau macroéconomique, présente toutefois un grand intérêt au niveau local. La commune est en effet l'unité spatiale qui maximise les différences démographiques et où l'évolution peut connaître les plus grandes fluctuations au cours d'une période considérée.

L'évolution de la population au cours d'une période considérée résulte à la fois d'une composante naturelle (c-à-d l'écart entre les naissances et les décès) et d'une composante migratoire (c-à-d de l'écart entre les arrivées et les départs). Ces deux composantes peuvent être alternativement ou simultanément positives ou négatives d'une année à l'autre.

Commune : ARLON

Année	Population au 1/1	Solde naturel	Solde migratoire	Variat° populat°
2008	26.929	160	377	**537**
2009	27.466	149	148	**297**
2010	27.763	105	118	**223**
2011	27.986	138	165	**303**
2012	28.289	140	91	**231**
2013	28.520	201	38	**239**
2014	28.759	154	103	**257**
2015	29.016	117	141	**258**
2016	29.274	116	195	**311**
2017	29.585	98	50	**148**
2008-2017		**1.378**	**1.426**	**2.804**

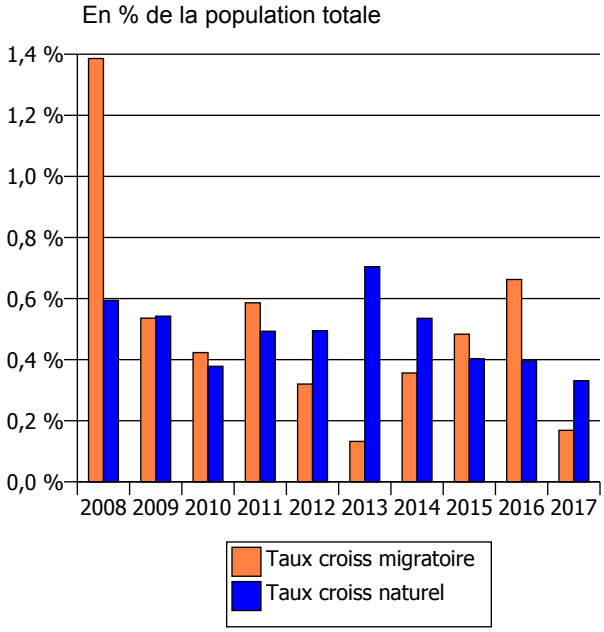

Pour la majorité des communes (+/-80%), le rôle du bilan migratoire est toutefois plus déterminant que celui du bilan naturel. Les grandes agglomérations du pays (les communes bruxelloises exceptées, car soutenue par une forte immigration internationale), et les communes très rurales présentent un bilan démographique le plus souvent négatif. A contrario, les communes périurbaines, de nombreuses communes frontalières et les communes touristiques (notamment sous l'influence de l'installation de pensionnés) connaissent une évolution démographique positive.

Evolution comparative (taux de croissance 2008-2017 en % de la population)

2008-2017	Solde naturel	Solde migratoire	Taux croiss. tot
ARLON	**4,87 %**	**5,06 %**	**9,91 %**
Cluster	**1,06 %**	**6,43 %**	**7,49 %**
Province	**2,08 %**	**4,93 %**	**7,00 %**
Région	**0,41 %**	**4,32 %**	**4,73 %**

** Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE*

Evolution des composantes migratoires

ARLON

	Immigrations internationales	Emigrations internationales	Solde migratoire (international)	Solde migratoire (national)	Adaptat° admin. & ajust. stat.	Solde migratoire total
2013	675	527	**148**	**-3**	-107	**38**
2014	722	507	**215**	**49**	-161	**103**
2015	766	461	**305**	**-77**	-87	**141**
2016	781	492	**289**	**-209**	115	**195**
2017	732	556	**176**	**-176**	50	**50**
Total	**3.676**	**2.543**	**1.133**	**-416**	**-190**	**527**

Taux de croissance des composantes migratoires (en % population)

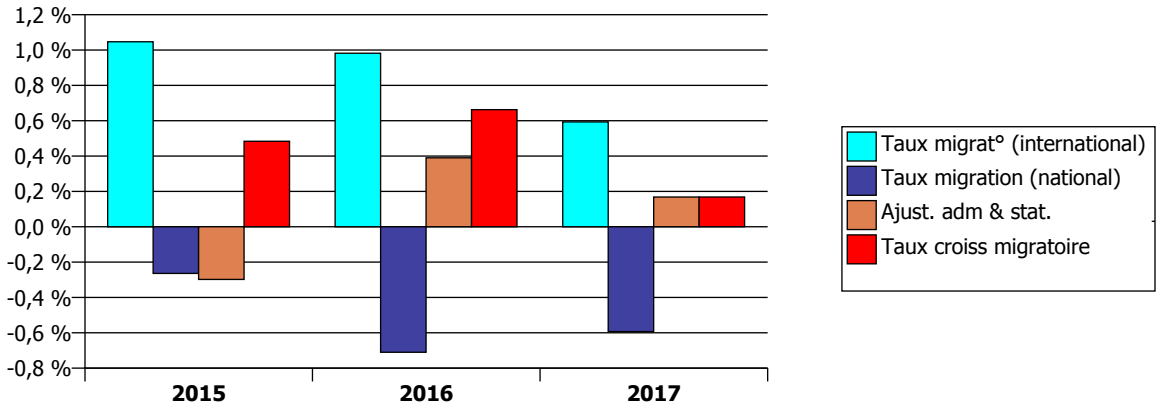

Part de la population belge et étrangère

% Pop. étrangère	ARLON	Cluster	Province	Région
2008	10,33 %	6,89 %	5,60 %	9,30 %
2018	15,59 %	8,99 %	7,84 %	10,19 %
Différence 2008-18	5,27 %	2,09 %	2,24 %	0,88 %

Répartition de la population belge et étrangère par catégories d'âge (2018)

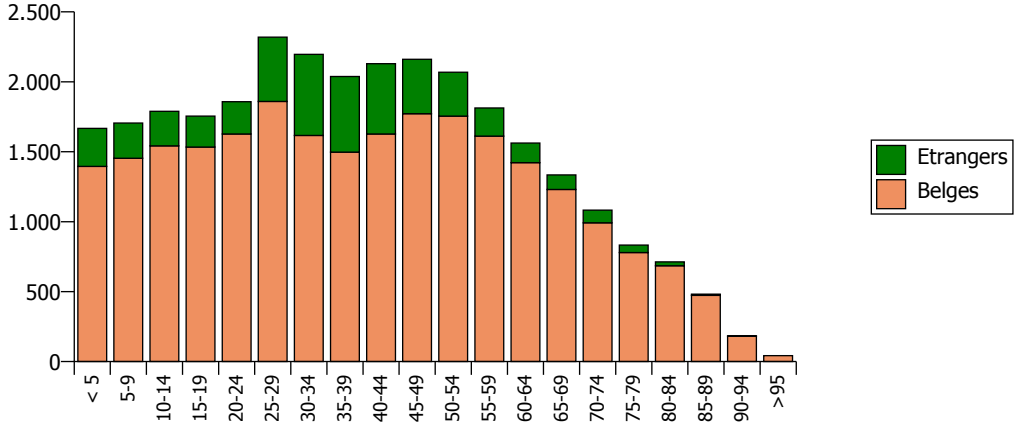

** Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE*

Autres indicateurs d'évolution et de structure démographique

Taux natalité	ARLON	Cluster	Province	Région
2008	1,29 %	1,17 %	1,27 %	1,17 %
2017	1,09 %	1,00 %	1,06 %	1,02 %
Moyenne 2008-17	**1,23 %**	**1,13 %**	**1,17 %**	**1,10 %**

Taux mortalité				
2008	0,70 %	0,98 %	0,99 %	1,08 %
2017	0,76 %	1,05 %	0,97 %	1,05 %
Moyenne 2008-2017	**0,75 %**	**1,02 %**	**0,96 %**	**1,06 %**

Rap. masculinité				
2008	98,44 %	95,68 %	97,43 %	93,81 %
2018	99,08 %	96,35 %	99,00 %	95,47 %
Evolut° 2008-18	**0,65 %**	**0,67 %**	**1,57 %**	**1,65 %**

L'évolution naturelle de la population (soit le solde naturel) est elle-même influencée par le taux de natalité et de mortalité soit respectivement le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré au cours d'une année rapporté à la population totale. La répartition de la population selon l'âge exerce évidemment une influence déterminante sur le mouvement naturel.

Enfin, le rapport de masculinité s'obtient en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes. Ce rapport évolue également avec l'âge. Il est supérieur à 100% à la naissance et pour les tranches d'âges les plus jeunes ; les naissances de garçons étant en moyenne supérieure aux filles. Il est par contre inférieur à 100% pour les tranches d'âge les plus élevées, l'espérance de vie étant sensiblement plus élevées pour les femmes que pour les hommes. Au total, les deux phénomènes ont tendance à se compenser de sorte que le rapport de masculinité est généralement proche de 100% pour l'ensemble de la population. Avec le vieillissement de la population, et la sur-représentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées, ce rapport tend nettement à descendre sous les 100%.

Age moyen

Notion purement arithmétique calculée à partir des effectifs classés par année de naissance de la population considérée.

Age moyen	ARLON	Cluster	Province	Région
2008	38,0	39,3	38,6	39,4
2017	39,0	40,6	39,7	40,6
Evolution (en année)	**1,1**	**1,3**	**1,1**	**1,2**

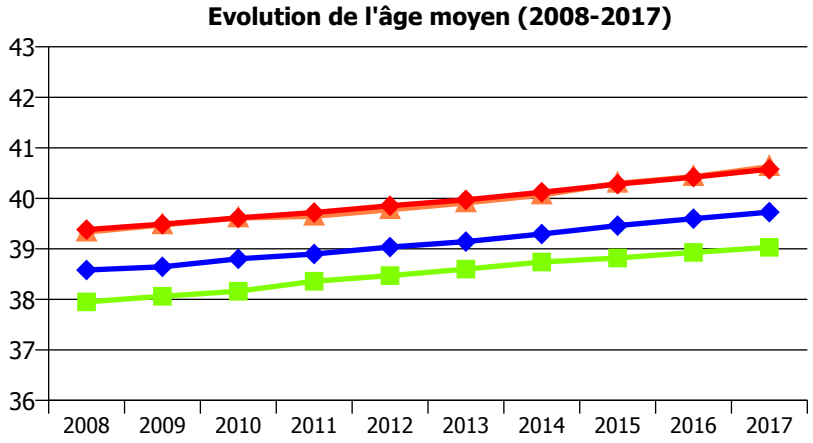

** Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE*

2.1 Prévisions à long terme (2015-2060) au niveau de l'arrondissement *

Le bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2015-2060 et les résultats sont disponibles au niveau de l'arrondissement.

Arrondissement d'Arlon

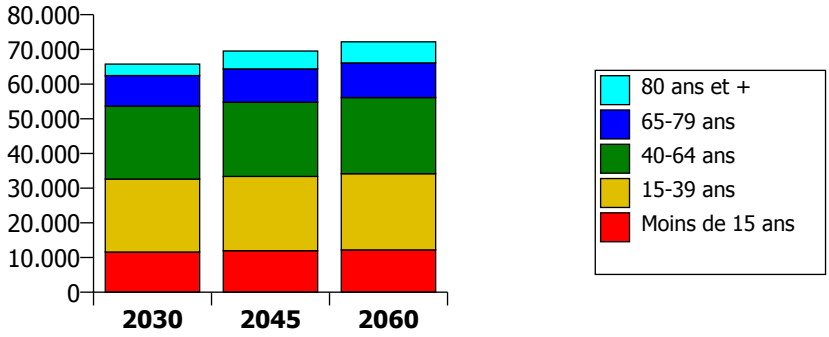

Evolution comparative de la structure par âge 2016-2060

Taux de croissance de la population (2016-2060) par catégories d'âge

	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	7,8 %	8,4 %	10,4 %
15-39 ans	8,7 %	8,4 %	8,1 %
40-64 ans	8,4 %	5,2 %	-0,3 %
65-79 ans	55,6 %	61,3 %	39,8 %
80 ans et +	109,0 %	126,8 %	113,5 %
Population Tot.	**18,1 %**	**19,3 %**	**15,2 %**

Evolution des catégories d'âge (en % de la population totale)

		2030	2045	2060
Moins de 15 ans	Arrond.	17,6 %	17,2 %	16,9 %
	Province	17,7 %	17,0 %	16,9 %
	Région	17,2 %	16,7 %	16,7 %
15-39 ans	Arrond.	32,0 %	30,8 %	30,4 %
	Province	30,5 %	29,3 %	28,9 %
	Région	29,9 %	29,3 %	29,1 %
40-64 ans	Arrond.	32,0 %	30,8 %	30,4 %
	Province	31,0 %	29,9 %	29,3 %
	Région	30,9 %	29,8 %	29,2 %
65-79 ans	Arrond.	13,4 %	13,8 %	13,9 %
	Province	15,4 %	15,2 %	15,3 %
	Région	15,8 %	15,2 %	15,3 %
80 ans et +	Arrond.	5,0 %	7,4 %	8,4 %
	Province	5,4 %	8,6 %	9,6 %
	Région	6,1 %	9,0 %	9,7 %

** SPF Economie et Bureau Fédéral du Plan*

Evolution des indicateurs de vieillissement

Vieillissement	Arrondissement	Province	Région
2030	104,2 %	117,0 %	128,0 %
2045	123,3 %	139,7 %	144,5 %
2060	131,5 %	147,3 %	149,5 %

Dépendance			
2030	56,3 %	62,6 %	64,3 %
2045	62,4 %	69,0 %	69,2 %
2060	64,4 %	71,8 %	71,5 %

Dépendance des âgés			
2030	28,7 %	33,8 %	36,1 %
2045	34,4 %	40,2 %	40,9 %
2060	36,6 %	42,7 %	42,8 %

Vieillissement actifs pot.			
2030	100,2 %	101,3 %	103,3 %
2045	100,0 %	102,0 %	101,7 %
2060	99,9 %	101,4 %	100,5 %

Intensité du vieill.			
2030	27,3 %	25,9 %	27,9 %
2045	34,8 %	36,3 %	37,2 %
2060	37,7 %	38,5 %	38,8 %

Perspectives démographiques 2015-2060 du Bureau du Plan et du SPF Economie

Les perspectives de population 2015-2060 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2015. Elles couvrent 45 années de simulation jusque 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge, sexe et essentiellement deux groupes de nationalité.
Par rapport aux perspectives de population de 2001, les hypothèses de base relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations ont en particulier été revues.
La baisse de la mortalité se poursuit à tous les âges tandis que l'indicateur conjoncturel de fécondité (ou nombre moyen d'enfants par femme) se stabiliserait au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, après une légère poursuite de la croissance observée ces dernières années. Enfin, les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été fondamentalement revues en tenant compte de la croissance des flux moyens d'immigration observée ces trois dernières années.
Si la plus haute fécondité et la plus forte immigration nette contribue à ralentir quelque peu le processus de vieillissement par rapport aux projections antérieures, il n'empêche que les indicateurs démographiques traduisent un net vieillissement de la population d'ici 2060.
Cette évolution est toutefois assez contrastée selon les régions. C'est principalement la région de Bruxelles-capitale, principale porte d'entrée de la migration internationale, qui se démarque du reste du pays. A titre d'exemple, le coefficient de dépendance des âgés y serait de 38,51 en 2060, valeur à comparer à celle de 44,71 pour la Wallonie et à 48,72 pour la Flandre où le vieillissement de la population y serait le plus prononcé.

Pour plus d'info : voir site du Bureau Fédéral du Plan :
www.plan.be « Perspectives démographiques 2015-2060 » édité par le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.

** SPF Economie et Bureau Fédéral du Plan*

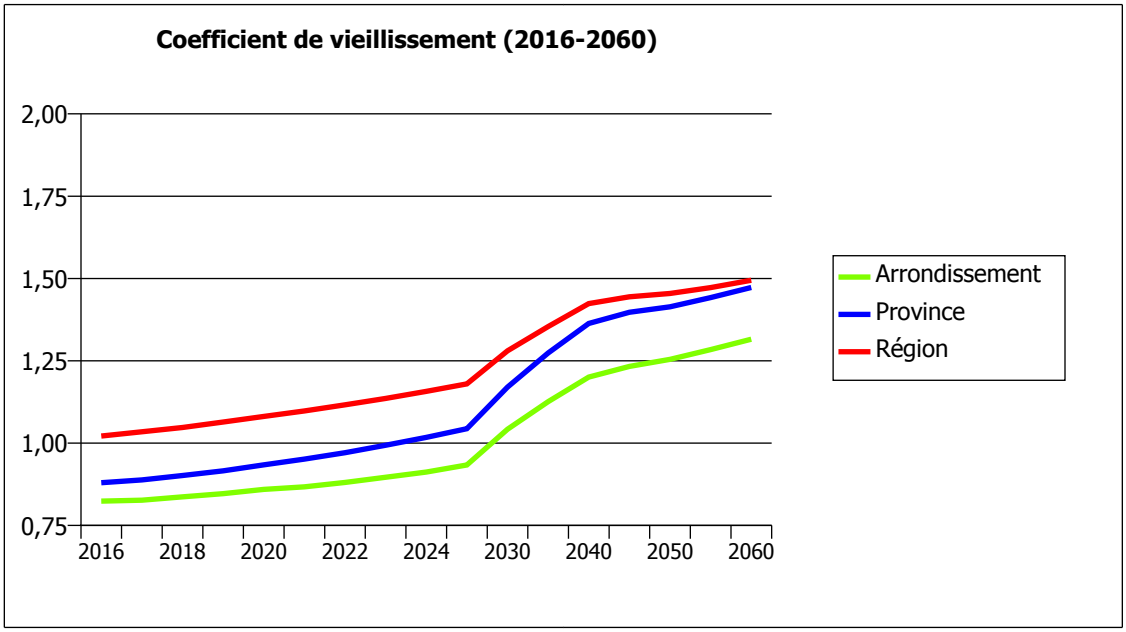

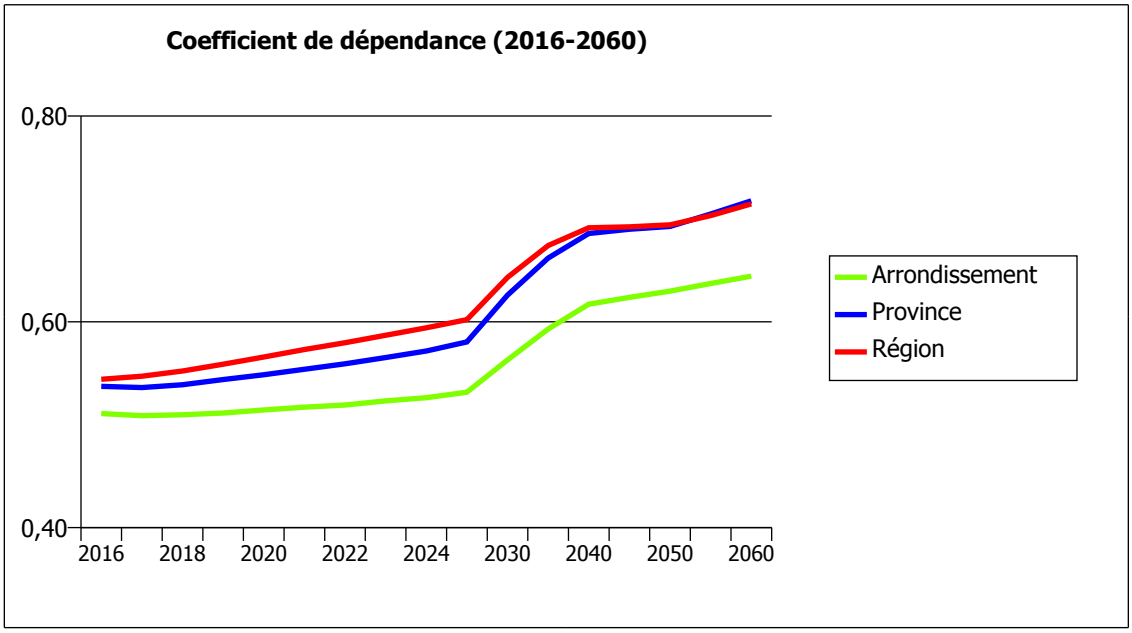

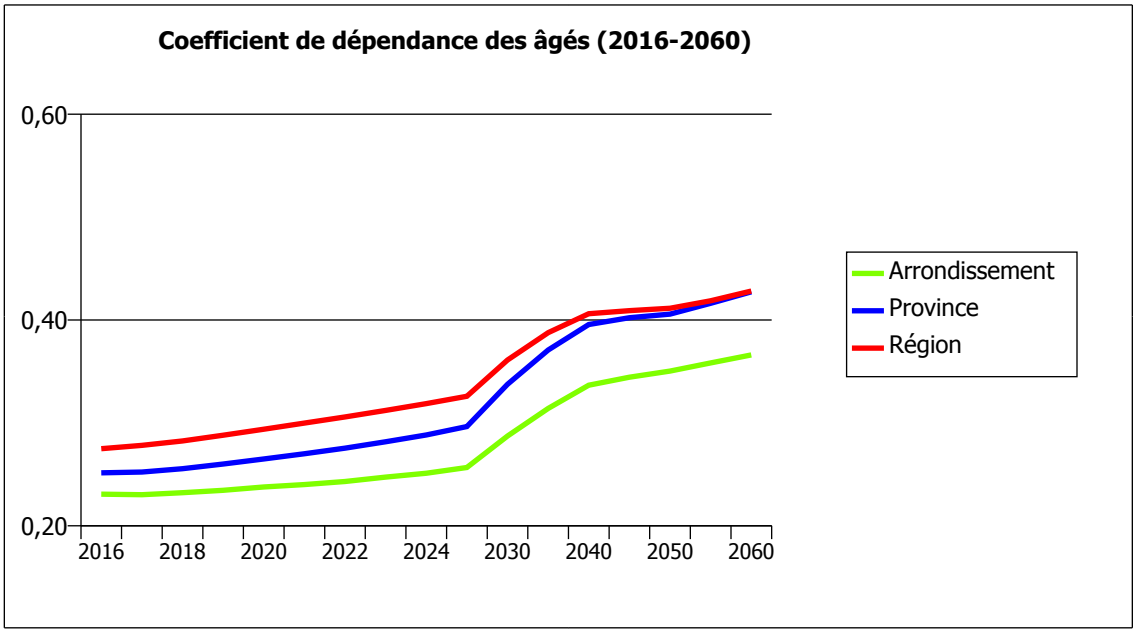

** SPF Economie et Bureau Fédéral du Plan*

3. Indicateurs socio-économiques liés au vieillissement

3.1. Etat civil - position économique

Etat civil en fonction de l'âge (2018)

ARLON

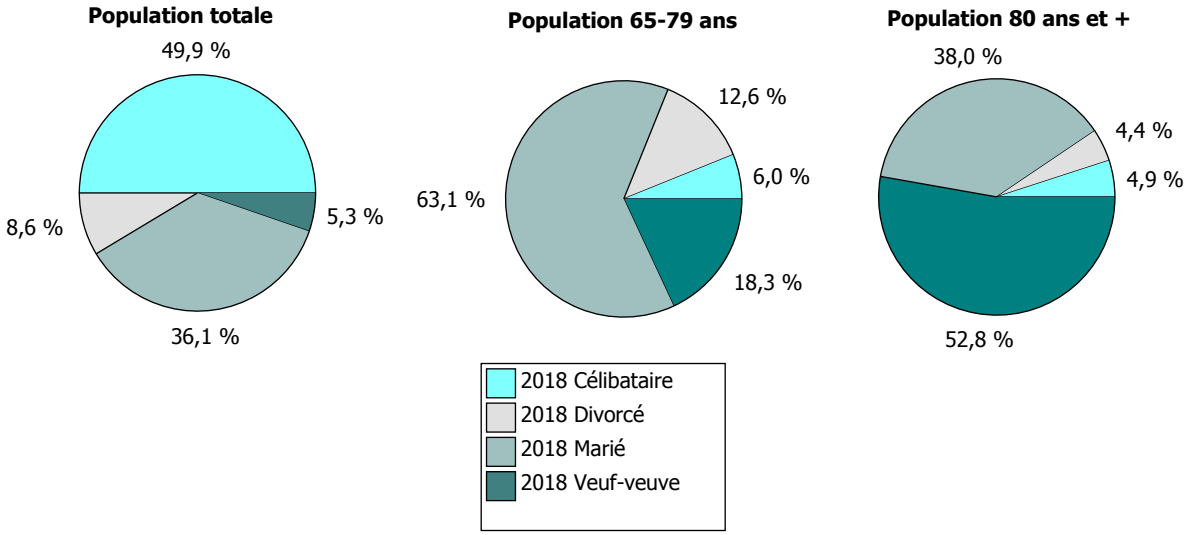

Nbr pers. veufs/veuves	Sexe	ARLON		Cluster	Province	Région
65-79 ans	Femme	476	1,6 %	1,9 %	1,7 %	1,9 %
	Homme	119	0,4 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %
	Total	**595**	**2,0 %**	**2,3 %**	**2,2 %**	**2,4 %**
80 ans et +	Femme	624	2,1 %	2,4 %	2,3 %	2,4 %
	Homme	126	0,4 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
	Total	**750**	**2,5 %**	**2,9 %**	**2,8 %**	**2,9 %**
Total veufs > 65 ans	**Total général**	**1.345**	**4,5 %**	**5,2 %**	**4,9 %**	**5,4 %**

Nombre et taille moyenne des ménages

Nombre moyen de ménages	ARLON
2011	12.258
2018	13.311
Evolution 2011-2018	**1.053**
Evolution en % (p/r à 2011)	**8,59 %**

Taille moyenne des ménages	ARLON	Cluster	Province	Région
2011	**2,28**	**2,29**	**2,43**	**2,32**
2018	**2,23**	**2,25**	**2,37**	**2,30**

Source : SPF Economie - DGSIE

Position socio-économique (2016)

ARLON	Femme	Homme	Total	en %
Population active occupée	5.473	6.317	**11.790**	**40,1 %**
Population active non occupée	659	800	**1.459**	**5,0 %**
Population non active	8.691	7.456	**16.147**	**54,9 %**
Population totale	**14.823**	**14.573**	**29.396**	**100,0 %**

Source : WSE

Position socio-économique

Population active occupée :
Les personnes qui travaillent. Calcul de la somme des employés et indépendants, corrigés pour ceux qui travaillent dans les deux systèmes.

Population active non-occupée :
Les personnes qui n'ont aucun travail, mais sont à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. Ils sont chiffrés sur base des statistiques régionales (Forem, Actiris, VDAB) et groupés par l'office national de l'emploi.

Population non active :
La population non active regroupe les personnes qui n'ont aucun travail, ne sont pas à la recherche et/ou ne sont pas disponibles.

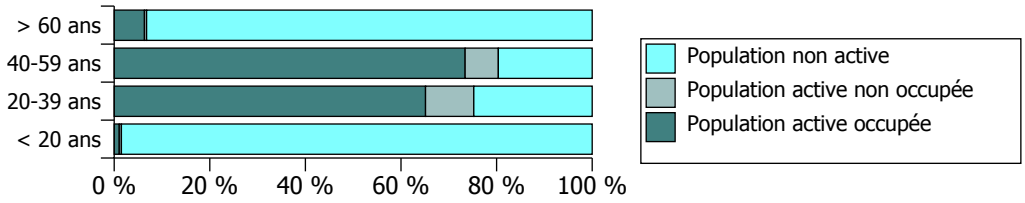

Comparaison de la structure de la population active / inactive

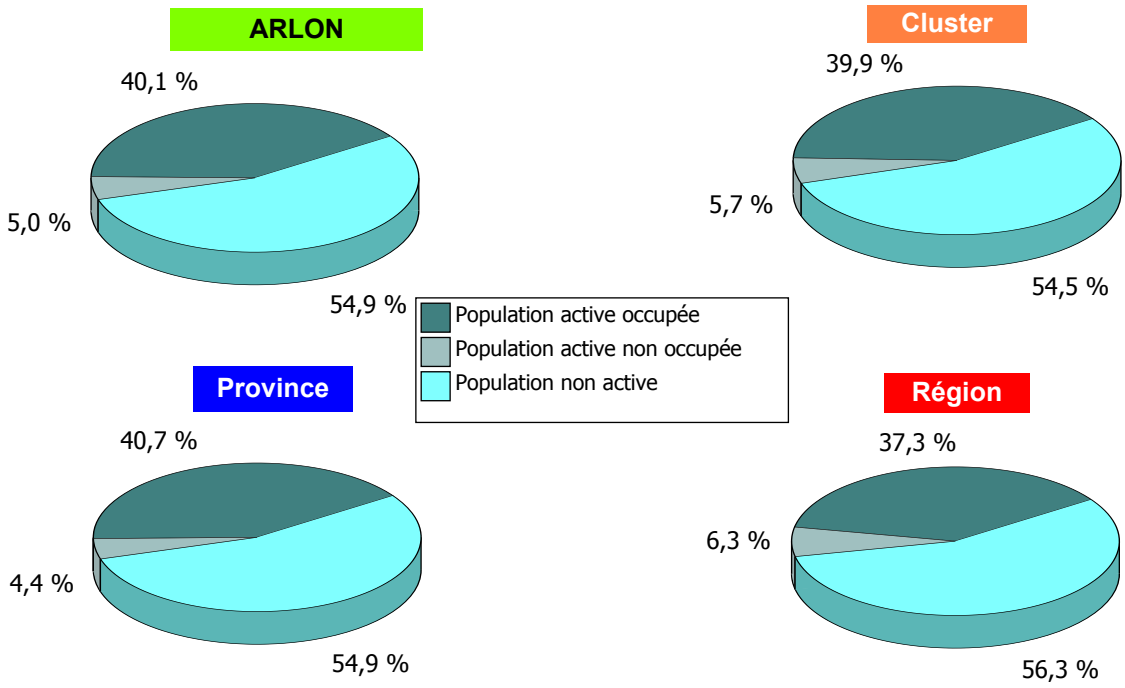

Taux d'activité - taux de chômage (par catégories d'âge)

	ARLON	Cluster	Province	Région
Taux d'activité	**67,4 %**	**69,6 %**	**69,4 %**	**67,5 %**
45-49 ans	83,5 %	85,0 %	84,9 %	82,5 %
50-54 ans	81,0 %	82,3 %	81,3 %	79,2 %
55-59 ans	69,3 %	74,7 %	71,5 %	72,0 %
60-64 ans	26,9 %	35,4 %	33,7 %	34,5 %

Taux d'activité :
Représente les "forces de travail" (personnes actives occupée et personnes actives non-occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans (donc de la population en âge de travailler).
Taux de chômage :
Représente les chômeurs (=population active non-occupée) en pourcentage des forces de travail (= population active occupée et non occupée)

	ARLON	Cluster	Province	Région
Taux de chômage	**11,0 %**	**12,4 %**	**9,8 %**	**14,5 %**
18-19 ans	37,6 %	38,7 %	31,4 %	36,9 %
20-24 ans	26,5 %	29,5 %	24,7 %	33,8 %
25-29 ans	13,6 %	16,0 %	12,5 %	19,2 %
30-34 ans	10,6 %	11,9 %	8,7 %	13,8 %
35-39 ans	8,9 %	9,6 %	7,2 %	11,3 %

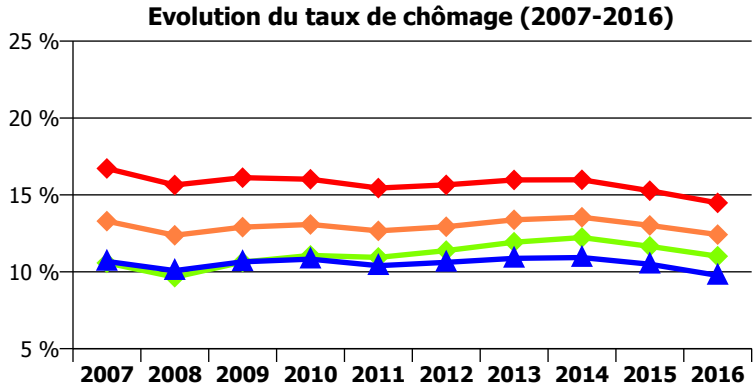

Source : WSE

Structure de la population non occupée et pensionnée (2016)

	ARLON	Cluster	Province	Région
Bénéficiaire d'une pension	19,8 %	28,3 %	23,6 %	29,5 %
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	20,4 %	36,4 %	33,0 %	41,1 %
Interruption / mise en disp.	1,2 %	2,5 %	1,9 %	3,4 %
Bénéficiaire aide sociale	1,2 %	2,2 %	1,0 %	2,2 %
Incapacité / handicap	2,2 %	4,4 %	3,8 %	5,9 %
Autre	55,1 %	26,2 %	36,8 %	17,8 %
	100,0 %	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

3.2. Revenus des ménages et allocations de pension

Niveau de revenus des ménages (sur base des déclarations fiscales 2017 - revenus 2016)

Revenu moyen (déclarat°)	ARLON	Cluster	Province	Région
2007	31.412	25.601	24.266	24.449
2017	39.110	32.089	31.684	31.513

Revenu moyen (par hab.)	ARLON	Cluster	Province	Région
2007	16.679	14.476	13.499	13.298
2017	20.722	18.345	17.302	16.787

Evolution du revenu moyen par hab. (2007-2017)

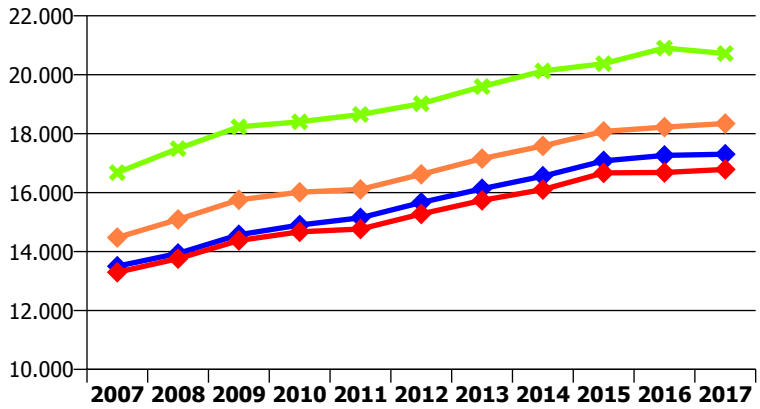

Structure des revenus (déclarations 2017 - revenus 2016)

EUR par Hab.	ARLON	Cluster	Province	Région
Revenus professionnels	20.400	18.086	17.064	16.535
Revenus immobiliers	252	241	212	230
Revenus mobiliers	77	49	49	56
Revenus divers	25	21	18	20
Dépenses déductibles	-33	-53	-41	-55
Revenus nets imposables	**20.722**	**18.345**	**17.302**	**16.787**

Répartition des déclarations par tranche de revenus	ARLON		Cluster	Province	Région
	Nombre	% total décl.	% total décl.	% total décl.	% total décl.
<10.000	2.187	14,0 %	14,2 %	14,3 %	14,2 %
<20.000	3.082	19,7 %	26,3 %	25,4 %	29,9 %
<30.000	3.001	19,1 %	20,9 %	20,9 %	21,4 %
<40.000	2.173	13,9 %	12,9 %	13,1 %	12,5 %
<50.000	1.323	8,4 %	7,8 %	8,5 %	7,3 %
>50.000	3.909	24,9 %	17,9 %	17,8 %	14,7 %
Nbr. tot. déclarat°	**15.675**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Nombre de déclarat° (en % populat°)	**53,5 %**	**56,5 %**	**53,9 %**	**56,2 %**

Source : SPF Economie (Statbel) - revenus fiscaux

Bénéficiaires d'allocation de pension (ONP) - 2018

Bénéficiaires pension	ARLON		Cluster	Province	Région
	Nombre	en % populat°	en % populat°	en % populat°	en % populat°
Pension trav. (salar. & indep)	3.331	11,2 %	15,1 %	13,6 %	16,0 %
GRAPA & Rev. garanti	164	0,6 %	0,9 %	0,8 %	1,0 %
Total	**3.495**	**11,8 %**	**16,0 %**	**14,4 %**	**17,0 %**

Allocation mensuelle moyenne	ARLON	Cluster	Province	Région
Salariés	576,2	914,7	785,8	1.004,1
Indépendants	507,3	525,8	587,9	555,3
GRAPA & Rev. garanti	427,8	413,8	359,5	352,2

Source : ONP

L'office national des pensions (ONP) dispose de statistiques portant notamment sur le nombre de bénéficiaires au 1° janvier de l'exercice considéré ainsi que sur le montant des pensions versées. Ces dernières sont des montants mensuels bruts. Ces chiffres n'incluent que la pension légale (sans tenir compte des apports éventuels des 2° et 3° piliers).

La population âgée est davantage exposée au risque de pauvreté. Le système belge prévoit dès lors divers instruments pour assurer un montant minimum de pension.
La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) est une allocation d'aide sociale pour personnes âgée et constitue principalement un complément aux pensions des régimes salarié et indépendant. La GRAPA a été introduite en 1991 en remplacement du RGPA (revenu garanti aux personnes âgées). Cette allocation tend à disparaître car ce n'est que dans le cas où l'allocation RGPA s'avère plus avantageuse que le droit a été maintenu.

Evolution des bénéficiaires de pension (ONP) - en % de la population (2008-2018)

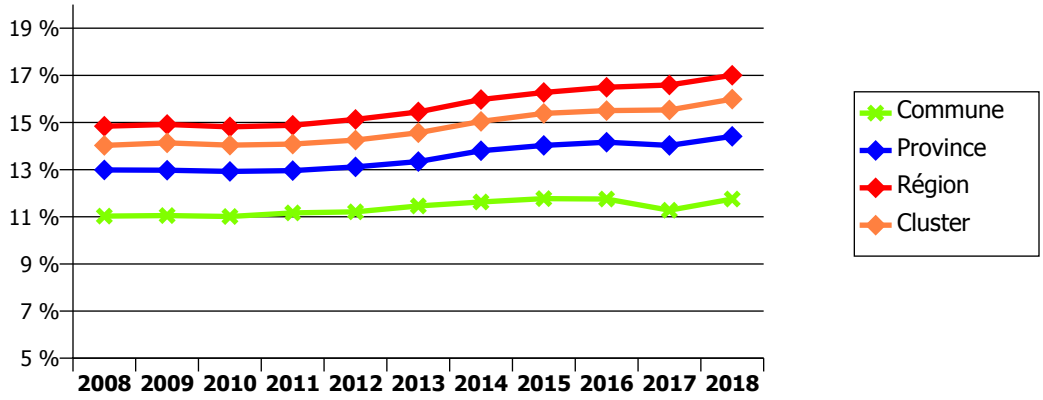

Bénéficiaires des droits à l'intégration et à l'aide sociale - 2017

ARLON	2008	2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	31,2	10,7
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	228,4	295,7
Total	**259,6**	**306,3**

Moyenne annuelle calculée à partir des chiffres mensuels de l'année considérée

Droit à l'intégration sociale (DIS)

Le droit à l'intégration sociale (DIS) prend la forme d'une part d'un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale et d'autre part d'une mise à l'emploi.
Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence par la loi du 26 mai 2002. Une deuxième modification est intervenue le 1er janvier 2005 lors de l'introduction des nouvelles catégories du revenu d'intégration.

Droit à l'aide sociale (DAS)

Le droit à l'aide sociale porte sur trois types d'aide : l'aide financière (équivalent du revenu d'intégration), les mesures de mise à l'emploi et/ou l'aide médicale urgente.
Seulement les candidat-refugié et les étrangers inscrit dans le registre populations (cat. B et I) sans droit minimex (nationalité) ont ce droit.
Base légale : la loi organique et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centre publics d'aide sociale.

Les données chiffrées sont basées sur les demandes de remboursement introduites par 589 CPAS auprès du SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires par catégories d'âge (2017)

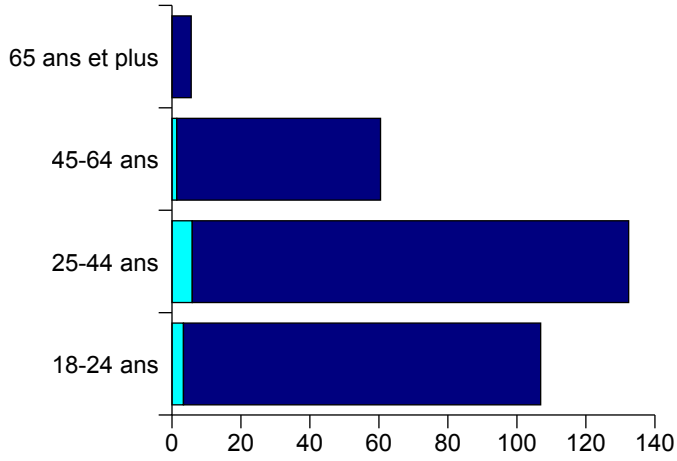

ARLON	2008	2017	Evol. abs.	Evol. en %
18-24 ans	85,2	106,9	21,8	25,5 %
25-44 ans	94,8	132,4	37,6	39,6 %
45-64 ans	74,1	60,5	-13,6	-18,3 %
65 ans et plus	4,6	5,6	1,0	21,8 %
Total	**258,6**	**305,4**	**46,8**	**18,1 %**

Revenu d'Intégration Sociale (DIS) 2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS) 2017

Nombre de bénéficiaires de l'intégration et de l'aide sociale (pour 1000 habitants) - 2017

Population totale	ARLON	Cluster	Province	Région
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	0,4	1,2	0,3	1,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	10,0	16,7	8,7	18,1
Total	**10,4**	**18,0**	**9,0**	**19,1**

Source : SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) - 2018

En % de la pop. de 65 ans et +	**3,51 %**	**5,17 %**	**4,91 %**	**5,47 %**

3.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé (BIM-Omnio)

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM et le statut OMNIO.

Le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social ou l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois, une allocation liée à un handicap, la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

Le statut BIM est également accordé à diverses catégories de bénéficiaires, pour autant que les personnes le demandent et que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14.337,94 euros (cette somme est augmentée de 2.654,33 euros par personne à charge). Il s'agit des anciens bénéficiaires « VIPO » (les pensionné(e)s, les veuves et veufs, les orphelin(e)s et les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité) mais aussi des personnes handicapées, les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans, les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans au moins.

Le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'ensemble de ces catégories de bénéficiaires a l'avantage de regrouper l'ensemble des membres du ménage et constitue un bon indicateur pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal *

** Anne-Catherine GUIO (IWEPS) - Sarah Carpentier (CSB) : Un nouvel indicateur de précarité au niveau communal, Les Brèves de l'IWEPS, N° 1*

Répartition par type de bénéficiaires : Wallonie

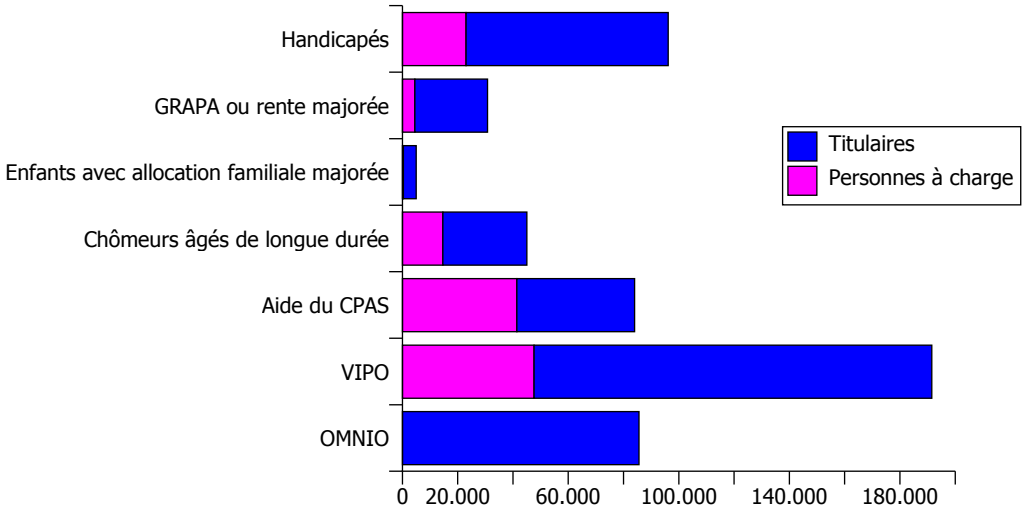

Nombre de bénéficiaires du statut BIM-Omnio en % de la population (2017)

Nbr abs.	ARLON	Cluster	Province	Région
3046	10,30 %	17,32 %	14,69 %	20,77 %

Répartition des bénéficiaires BIM-Omnio par catégories d'âge

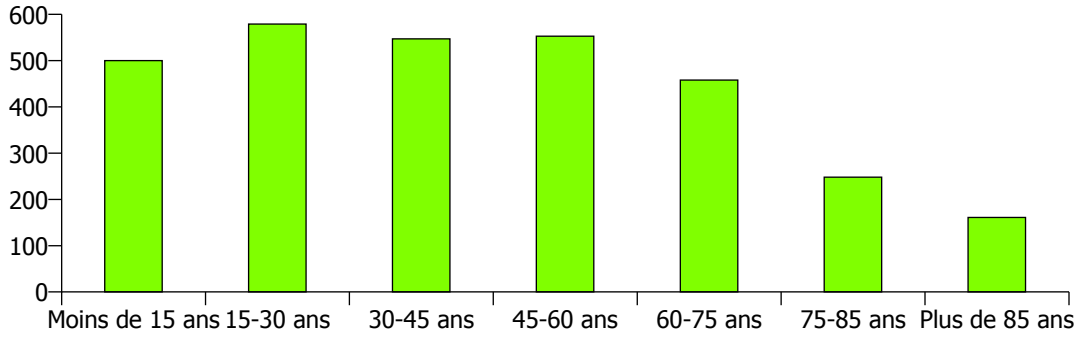

Comparaison

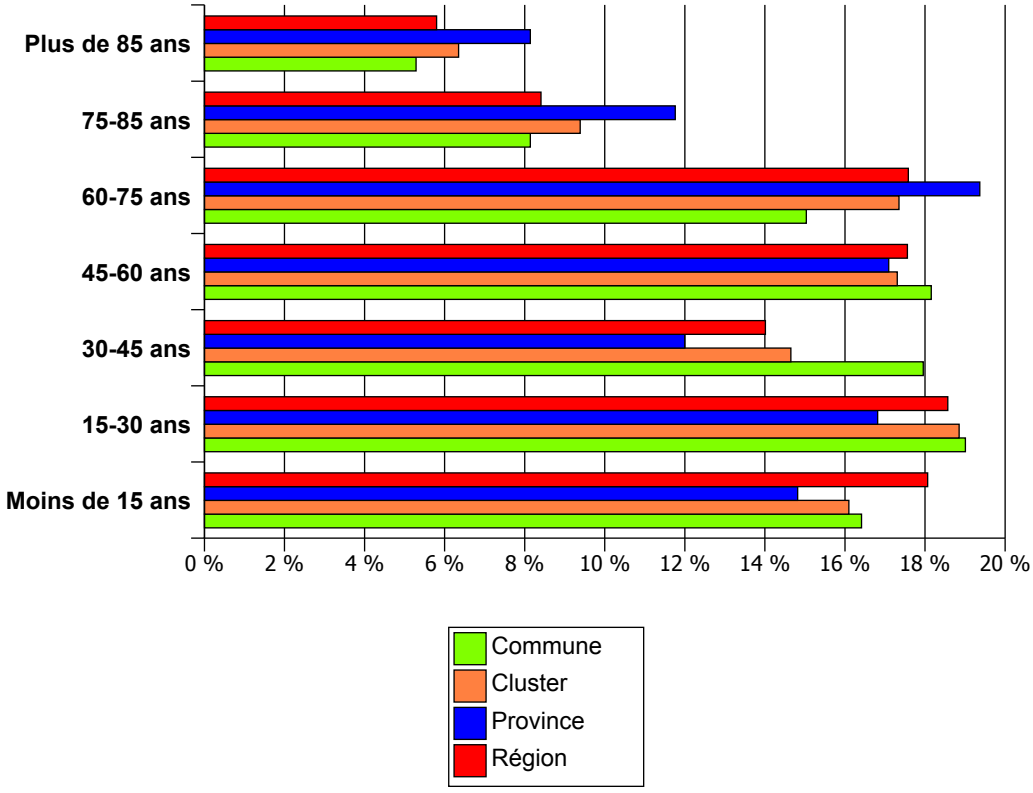

3.4. Structure foncière et dynamique immobilière *

Affectation du sol (superficie cadastrée) : 2018

Superficie cadastr.	Densité de la population			
ARLON		Cluster	Province	Région
en Ha	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²	Hab / Km²
11.142,5	**266,8**	247,7	66,3	226,2

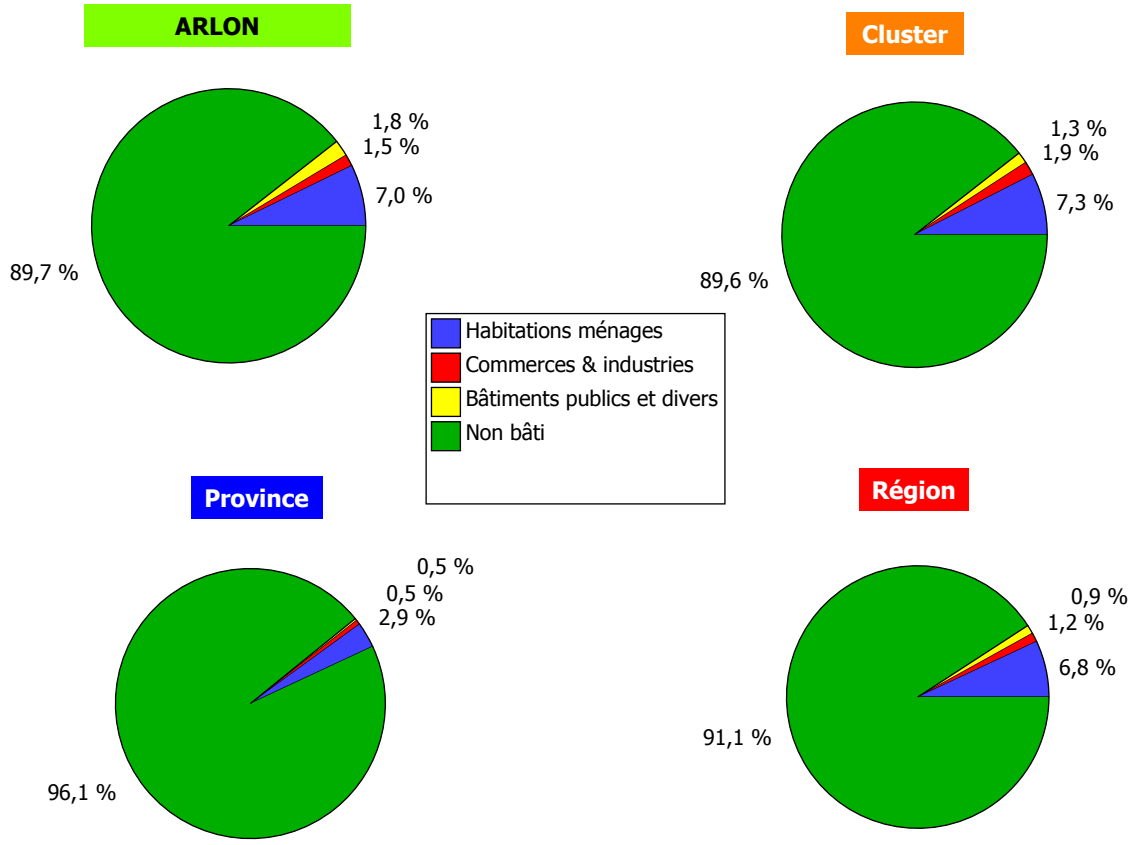

Evolution de l'affectation du sol : variation 2010-2018

	ARLON		Cluster	Province	Région
	en Ha	en %	en %	en %	en %
Habitations ménages	**61,0**	**8,5 %**	7,7 %	11,2 %	8,5 %
Commerces & industries	**8,4**	**5,2 %**	6,3 %	8,0 %	4,0 %
Bâtiments publics et divers	**1,4**	**0,7 %**	4,5 %	0,2 %	3,8 %
Non bâti	**-71,4**	**-0,7 %**	-0,8 %	-0,3 %	-0,6 %

Espace résidentiel par habitant (2018)

La superficie résidentielle par habitant s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants. Par terrains résidentiels, on entend les parcelles qui accueillent les logements (maison, appartements, fermes) mais aussi leurs annexes bâties (cours, garage, remise, serre …) et non bâties (jardins, potagers, parcs). Le ratio s'exprime en m² par habitant.

	ARLON	Cluster	Province	Région
2010	291,4	321,5	457,6	323,9
2018	290,3	324,5	476,7	334,0
Evolution 2010-2018	**-0,4 %**	**0,9 %**	**4,2 %**	**3,1 %**

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

Parc immobilier : 2010-2018 (nombre de logements)

ARLON	2010	2018	2018-2010	2018-2010
Maisons de type ouvert	3.693	3.904	211	5,7 %
Maisons demi-fermées	2.485	2.641	156	6,3 %
Maisons de type fermé	2.863	2.988	125	4,4 %
Buildings & appartements	3.131	4.130	999	31,9 %
Maisons de commerce	524	436	-88	-16,8 %
Autres bâtiments	200	410	210	105,0 %
Nombre total	**12.896**	**14.509**	**1.613**	**12,5 %**

Parc immobilier : caractéristiques des logements (2018)

	ARLON	Cluster	Province	Région
Nbr moyen d'hab / logement	**2,05**	2,13	2,01	2,12
% de logements "ouverts" & "1/2 ouv"	**45,1 %**	53,3 %	67,4 %	52,5 %
% Logement avec SDB	**101,0 %**	94,5 %	99,2 %	89,2 %
% Bâtiment avec chauffage central	**70,8 %**	61,9 %	59,0 %	54,9 %
% Bâtim. < 65 m²	**12,0 %**	11,8 %	7,5 %	15,3 %
% de logements sociaux				

(2012)

Répartion du bâti par année de construction : 2018

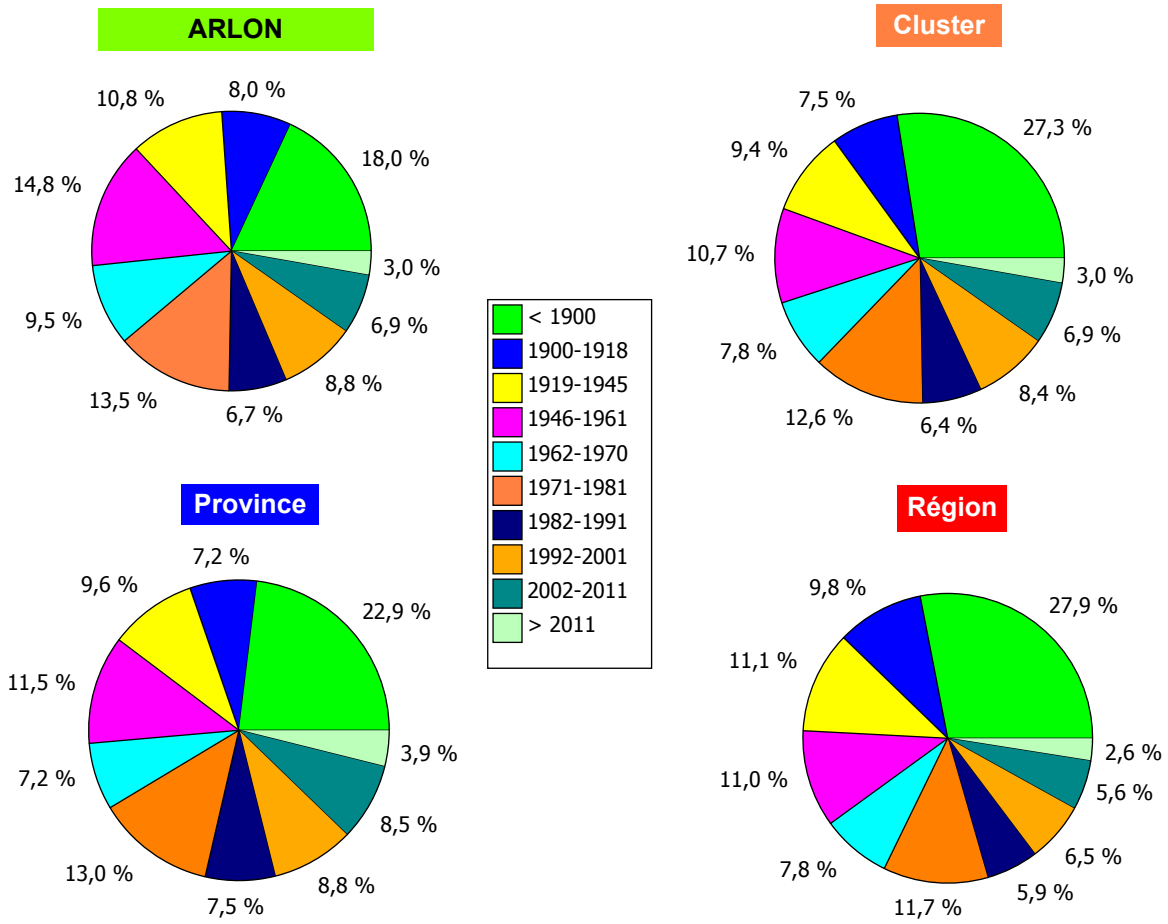

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

Activité immobilière : vente de biens immobiliers (1992-2017)

Prix moyen 2017	ARLON	Cluster	Province	Région
Maison d'habitation (px unit)	236.581	186.406	169.089	162.085
Appartement (px unit)	172.006	181.547	135.669	163.467

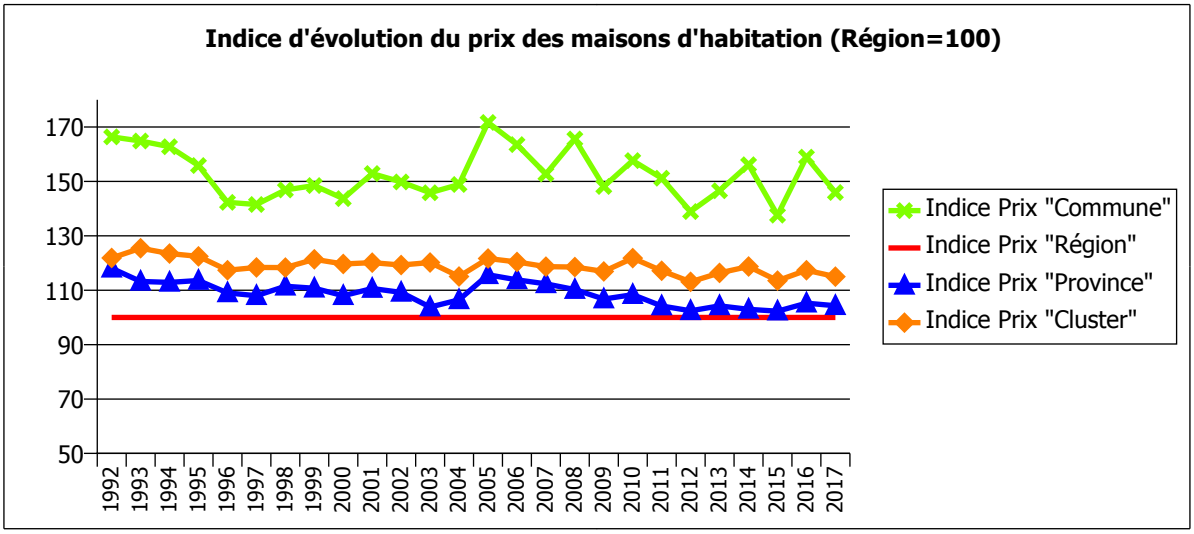

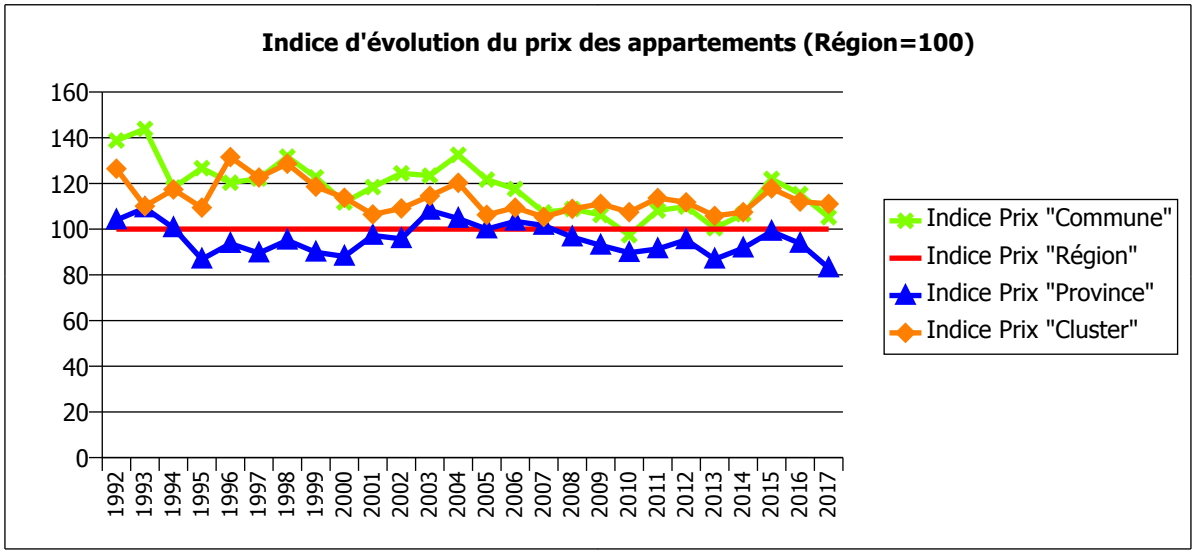

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

Activité immobilière : octroi de permis de bâtir (nouvelles constructions - secteur résidentiel)

Evolution du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements

ARLON

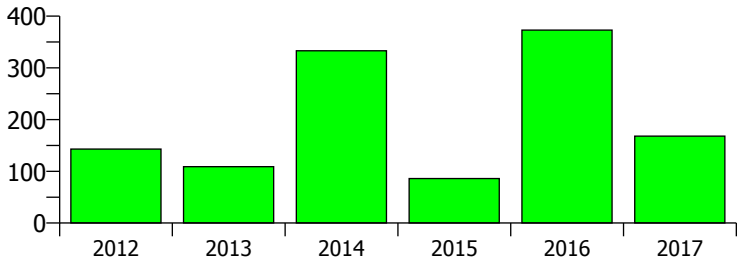

Nombre de permis de bâtir (nouvelles construct°) pour 1000 logements existants

	ARLON	Cluster	Province	Région
2007	24,6	15,1	14,9	9,7
2017	11,7	9,2	9,4	6,4

Vieillissement de la population et dynamique immobilière

Le phénomène de vieillissement de la population est associé statistiquement au niveau local à une ancienneté du patrimoine immobilier, à des logements de petite taille, à une certaine faiblesse en termes de confort des logements. La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables. A contrario, les communes qui connaissent une forte expansion démographique enregistrent le plus souvent une forte dynamique immobilière (vente de terrain, permis de bâtir, construction de nouveaux logements,…) ainsi qu'une croissance de leurs bases imposables (revenus cadastraux, impôt des personnes physiques). Le niveau de revenus de la population migrante exerce évidemment aussi une influence non négligeable (cf . les centres urbains accueillant des réfugiés politiques ou des communes touristiques accueillant des pensionnés à revenus élevés).

Revenu cadastral imposable (en EUR/Hab.) par affectation - Evolution 2008-2018

Total		ARLON	Cluster	Province	Région
	2008	**632,1**	**686,6**	**511,0**	**519,9**
	2018	**639,6**	**703,6**	**520,8**	**529,1**
	Evolut° en %	**1,2 %**	**2,5 %**	**1,9 %**	**1,8 %**
Par affectation					
Habitations ménages	**2008**	392,0	340,0	294,6	332,7
	2018	434,8	383,9	334,5	359,6
	Evolut° en %	**10,9 %**	**12,9 %**	**13,5 %**	**8,1 %**
Commerces & industries	**2008**	213,7	312,2	157,1	154,4
	2018	189,6	293,0	138,5	140,7
	Evolut° en %	**-11,3 %**	**-6,2 %**	**-11,8 %**	**-8,9 %**
Bâtiments publics et divers	**2008**	19,0	18,6	24,2	16,1
	2018	9,0	12,5	20,4	13,9
	Evolut° en %	**-52,3 %**	**-32,8 %**	**-15,8 %**	**-13,8 %**
Non bâti	**2008**	7,4	15,9	35,1	16,6
	2018	6,2	14,2	27,3	14,9
	Evolut° en %	**-16,0 %**	**-10,3 %**	**-22,0 %**	**-10,2 %**

** Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers*

3.5. Indicateurs synthétiques du vieillissement (Belfius Research, 2017)

Dans le cadre de notre analyse relative à la typologie socio-économique des communes, nous avons sommes appuyés sur les résultats d'une analyse factorielle. Ce traitement statistique consiste à synthétiser les indicateurs de base en créant un nombre réduit de variables synthétiques (les facteurs). Par cette analyse, nous avons notamment mis clairement en évidence un facteur représentatif du niveau de vie et du vieillissement de la population.

Chaque commune obtient un « score factoriel » pour chacun des facteurs sur base des valeurs initiales obtenues pour ses indicateurs de départ. Les facteurs étant standardisés, la moyenne des scores est nulle et la variance est égale à l'unité. Plus la commune présente un score factoriel s'écartant de 0 (positivement ou négativement), plus la commune présente un caractère marqué pour ce facteur.

Scores factoriels : Viellissement (Y) / Niveau de vie (X)

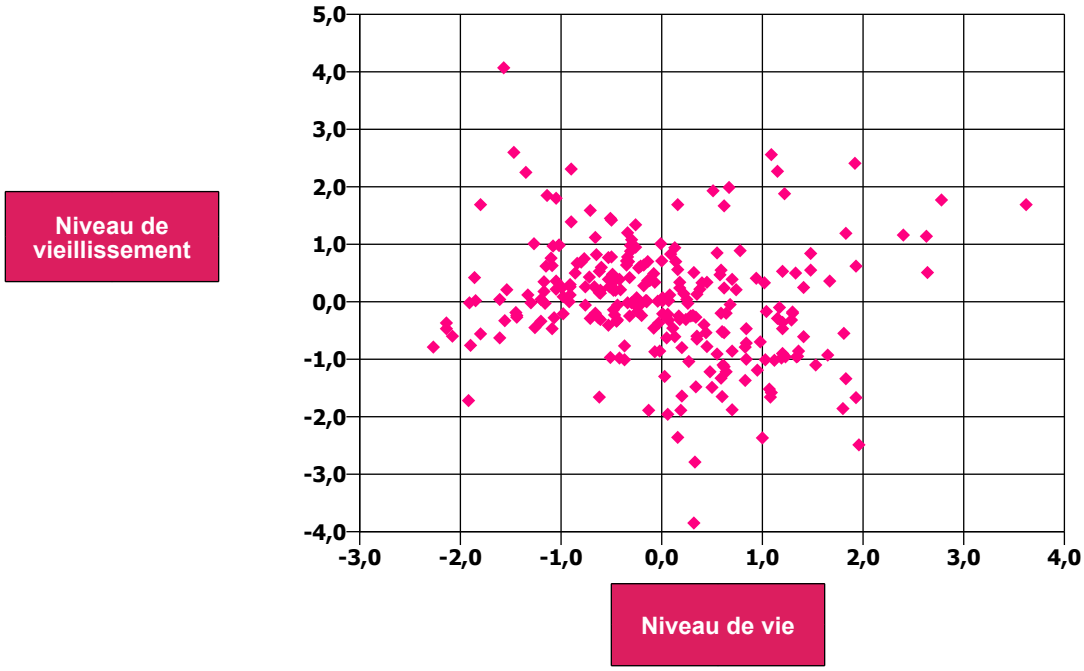

		Niveau de vie	Vieillissement
Commune	ARLON	0,64	-1,22
Cluster	W14A	-0,01	-0,23
Province	Luxembourg	-0,16	-0,43

Interprétation des facteurs "vieillissement" et "niveau de vie"

Concernant le facteur «vieillissement», il regroupe bien entendu des indicateurs spécifiquement démographiques (tels que le % de population âgée, taux de dépendance, % de personnes vivant seule, taux de mortalité,…) mais associe également des indicateurs liés à l'immobilier (ancienneté du patrimoine immobilier, % de logements de petite taille, forte proportion de logements dotés de faible confort). La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables.

Le facteur « niveau de vie » regroupe de nombreux indicateurs relatifs au niveau de revenu de la population (importance du revenu moyen par déclaration, % déclaration de revenus > 25000 €), au confort et à l'équipement des logements (% logements > 125 m², prix moyen de vente des terrains et des habitations, revenus cadastral résidentiel, % ménages équipés PC&internet) ainsi qu'au statut socio-professionnel (% population scolaire de type universitaire, % population active travaillant dans le secteur privé).

4. Infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées *

Afin de pouvoir rencontrer efficacement les conséquences du vieillissement de la population, le Parlement wallon a adopté, le 30 avril 2009, un nouveau décret relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées. Dans le prolongement des décrets précédents, la préoccupation de la Région wallonne est de diversifier l'offre d'aide et de soins, de garantir leur qualité et d'assurer à la population des services de proximité bien répartis sur le territoire de la région linguistique de langue française.

4.1. Parc de lits existants (lits agréés)

Parc de lits au niveau régional : 2016

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Maison de Repos		Résidence service		Maison de Repos et de Soins		Total	
		Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	général	en %
Agréé	Associatif	5.345	21,8 %	918	35,5 %	6.190	29,7 %	**12.453**	**26,0 %**
	Commercial	13.276	54,1 %	1.275	49,3 %	8.129	39,0 %	**22.680**	**47,3 %**
	Public	5.925	24,1 %	395	15,3 %	6.510	31,3 %	**12.830**	**26,7 %**
	Total	**24.546**	**100,0 %**	**2.588**	**100,0 %**	**20.829**	**100,0 %**	**47.963**	**100,0 %**

Lits agréés (maisons de repos, MRS et résidences services) par pouvoir organisateur

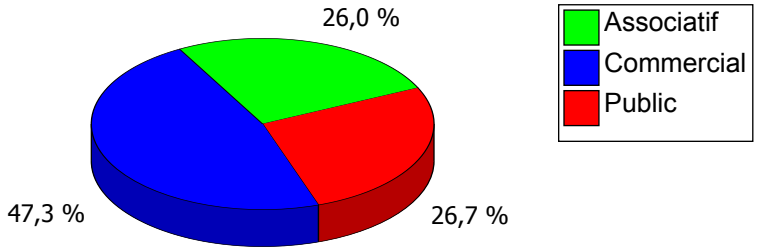

Centre de jour

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Centre de jour	
		Nbr lits	en %
Agréé	Associatif	237	32,0 %
	Commercial	133	18,0 %
	Public	370	50,0 %
	Total	**740**	**100,0 %**

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

Situation au niveau communal et de l'arrondissement

Nombre d'institutions

Nbre maisons de repos et MRS		ARLON	Arrondissement
	Associatif	0	0
	Commercial	1	5
	Public	1	2
Total		**2**	**7**

Nbre résidences serv.			
	Associatif	0	0
	Commercial	1	2
	Public	1	1
Total		**2**	**3**

Centres de jour			
	Associatif	0	0
	Commercial	0	0
	Public	1	1
Total		**1**	**1**

Nombre de lits

Lits agréés		Nombre lits	en %	Nombre lits	en %
Maison de Repos	Associatif	0	0,0 %	0	0,0 %
	Commercial	76	60,3 %	270	65,9 %
	Public	50	39,7 %	140	34,1 %
	Total	**126**	**100,0 %**	**410**	**100,0 %**
Résidence service	Associatif	0	0,0 %	0	0,0 %
	Commercial	29	74,4 %	47	82,5 %
	Public	10	25,6 %	10	17,5 %
	Total	**39**	**100,0 %**	**57**	**100,0 %**
Centre de jour	Associatif	0	0,0 %	0	0,0 %
	Commercial	0	0,0 %	0	0,0 %
	Public	10	100,0 %	10	100,0 %
	Total	**10**	**100,0 %**	**10**	**100,0 %**
Maison de Repos et de Soins	Associatif	0	0,0 %	0	0,0 %
	Commercial	0	0,0 %	209	81,6 %
	Public	47	100,0 %	47	18,4 %
	Total	**47**	**100,0 %**	**256**	**100,0 %**
Total		**222**		**733**	

Programmation des infrastructures d'accueil

Les règles de programmation ne s'appliquent qu'aux seuls établissements pour personnes âgées dont le financement est en grande partie à charge de la sécurité sociale. Il s'agit donc des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des courts séjours et des centres de soins de jour. Conformément au droit européen, les résidences services n'entrent par contre plus dans le champ de la programmation.
La capacité maximale des lits de maison de repos est fixée jusqu'au 1 janvier 2016 à 48 431 lits pour l'ensemble du territoire en ce compris les lits de maison de repos reconvertis en lits de maison de repos et de soins. Le nombre de lits par institution est fixé selon une capacité minimale de 50 lits et une capacité maximale de 150 lits

En matière de programmation :
o la population de référence est fixée aux plus de 75 ans (au lieu de 60 ans précédemment) de manière à établir un lien plus direct avec les besoins réels de la population.
o L'arrondissement reste la zone de référence garantissant la bonne dispersion des équipements et services sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.
o Afin de garantir le libre choix, une répartition est précisée entre le secteur public (29% au minimum), le secteur privé associatif (21% au minimum) et le secteur privé commercial (50% au maximum).

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

4.2. Taux d'équipement & perspectives démographiques

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agréés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	ARLON	Arrond.	Cluster	Province	Region
Maison de Repos	5,62 %	8,62 %	8,15 %	8,14 %	8,84 %
Résidence service	1,74 %	1,20 %	1,22 %	1,19 %	0,86 %
Centre de jour	0,45 %	0,21 %	0,40 %	0,42 %	0,25 %
Maison de Repos et de S	2,10 %	5,38 %	8,99 %	5,72 %	7,44 %
MRS en hospital	0,00 %	0,00 %	0,17 %	0,37 %	0,39 %
Centre de soins	0,40 %	0,44 %	0,45 %	0,37 %	0,43 %
Total	**10,31 %**	**15,86 %**	**19,36 %**	**16,21 %**	**18,21 %**

Perspectives par arrondissement (programmation & population âgée)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits MR et MRS (48.431 au 1/1/2016), soit un taux d'équipement régional de 15,9%

Taux programmation	ARLON	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maisons de repos & MRS	48,5 %	88,0 %	107,3 %	86,7 %	101,4 %

Evolution de la population des plus de 75 ans (2015-2060) (Source : Bureau du Plan)

En nombre d'habitants	Arrondissement	Province	Région
2016	4.687	22.635	304.785
2025	5.004	24.664	350.432
2035	6.404	33.958	464.221
2045	8.125	43.267	551.214
2060	9.032	47.028	592.152
Taux de croissance 2016-2060	**92,7 %**	**107,8 %**	**94,3 %**

En % pop. totale	Arrondissement	Province	Région
2025	7,8 %	8,3 %	9,4 %
2035	9,5 %	11,0 %	11,9 %
2045	11,7 %	13,5 %	13,8 %
2060	12,5 %	14,1 %	14,3 %

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

Création théorique de lits à l'horizon 2025

Taux d'équipement 2025	Arrondissement	Province	Région
Maisons de repos & MRS	13,3 %	12,7 %	14,0 %

Hyp. = maintien taux équipement "Arrond" 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	701	125

Hyp. = convergence vers taux équipement régional 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	796	220

Hypothèses relatives à la création théorique du nombre de lits (horizon 2025)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits (48.431), soit un taux d'équipement régional de 15,9%.

Taux d'équipement (2025) : nombre lits agréés actuellement par rapport à la population de 75 ans et plus en 2025.

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « maintien du taux d'équipement "arrondissement" 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour maintenir le taux d'équipement de l'arrondissement constant à celui observé en 2016

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « convergence vers taux d'équipement régional 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement au niveau de l'arrondissement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour converger vers le taux d'équipement régional observé en 2016

** Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées*

4.3. Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

Ces services, qui relèvent de la compétence des Régions et Communautés, emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou sociaux : familles monoparentales, situations de précarité, maltraitance...
Les services sont agréés sur base du respect de la réglementation, de rapports d'inspection favorables, et des disponibilités budgétaires.
Chaque service se voit octroyer un contingent d'heures subventionnables . Ce contingent est établi sur des critères à la fois territoriaux et démographiques mais aussi sur base du nombre de prestations effectuées au cours des années antérieures.
Les 87 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées couvrent tout le territoire de la Région wallonne (à l'exception des communes de la Communauté germanophone).

Nombres total d'heures (2008)

Pouvoir Organisateur	ARLON	Cluster	Province	Région
Associatif	30.813	144.724	475.098	4.172.639
Public	0	15.186	80.140	1.319.515
Total	30.813	159.910	555.238	5.492.154

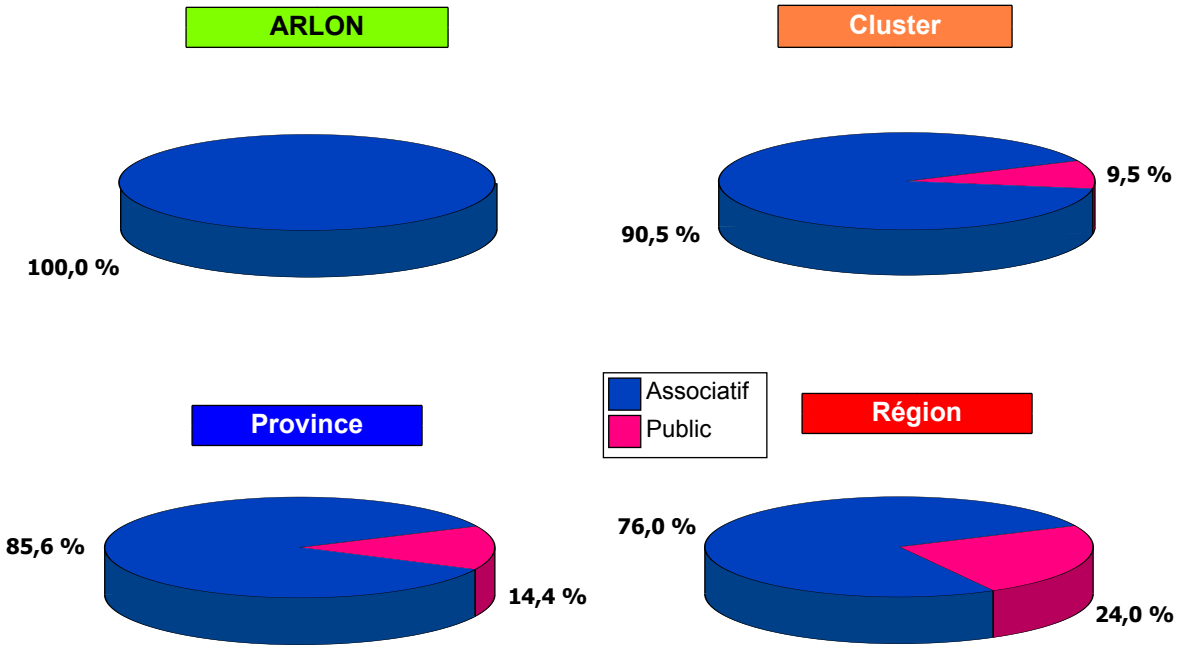

Nombre heures par habitant

Pouvoir Organisateur	ARLON	Cluster	Province	Région
Associatif	1,14	1,09	1,80	1,21
Public	0,00	0,11	0,30	0,38
Total	1,14	1,20	2,10	1,59

Nombre heures par habitant de 65 ans et +

Pouvoir Organisateur				
Associatif	7,8	6,7	11,5	7,4
Public	0,0	0,7	1,9	2,3
Total	7,8	7,4	13,5	9,7

4.4. Soins infirmiers à domicile (par arrondissement)

Arrondissement	Nombre actes soins	Nombre forfaits soins
2010	211.598	37.865
2015	268.712	48.247
Evolution 2010-15	27,0 %	27,4 %

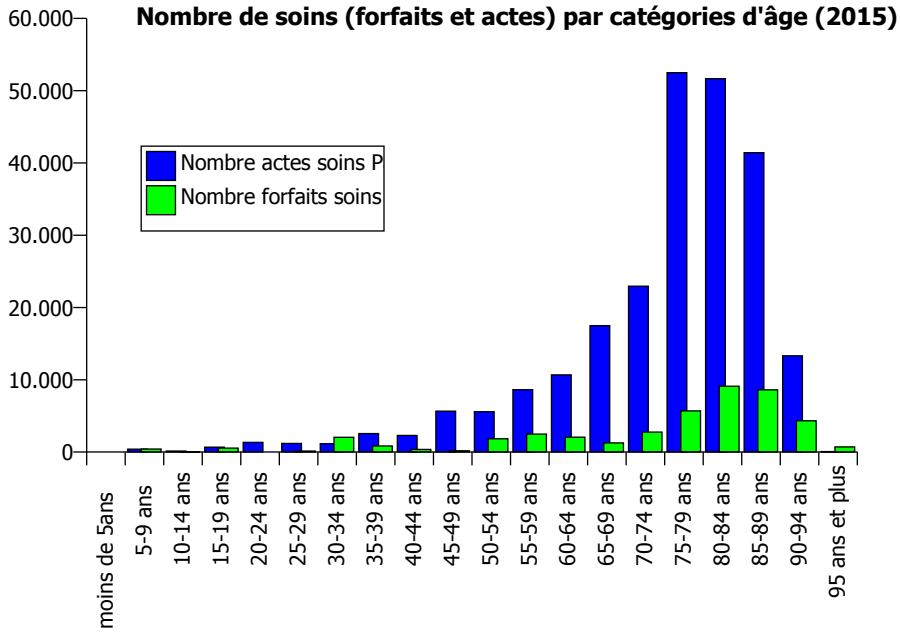

Les soins infirmiers à domicile

Les soins infirmiers à domicile interviennent à différents niveaux. Dans la plupart des cas, une prescription médicale est nécessaire, et, pour certaines situations, l'accord du médecin-conseil est indispensable.

Les soins infirmiers courants à l'acte
Ceux-ci peuvent être de simples soins d'hygiène, des prestations techniques ou à l'acte. Ces soins sont généralement d'une durée limitée dans le temps, leur remboursement n'est donc pas au forfait mais bien par prestations. Ces soins découlent généralement d'une maladie ou d'un accident qui nécessite un traitement par injections ou suite à une intervention chirurgicale nécessitant une aide provisoire pour les soins d'hygiène.

Les forfaits de soins pour patients lourdement dépendants
Dans certains cas chroniques, pour des patients plus lourdement dépendants, les soins infirmiers ne se limitent pas forcément à un acte et doivent être prestés durablement. Il y a 3 types de forfaits (A,B,C) de soins qui sont attribués sur des critères bien précis et toujours sur prescription médicale et avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

En fonction du degré de dépendance du patient (pour se laver, aller aux toilettes, se nourrir, s'habiller,..) et des soins qu'il nécessite sur base de l'échelle de Katz, le forfait A, B ou C peut-être attribué.
Les forfaits pour patients dépendants, accordés une seule fois par journée de soins, couvrent l'ensemble des soins infirmiers pour un patient en fonction de son état de dépendance :
• Le forfait A est appliqué pour un patient à dépendance modérée.
• Le forfait B est appliqué pour un patient à dépendance importante.
• Le forfait C est appliqué pour un patient à dépendance très lourde.
On constate une très forte progression du nombre d'actes et de forfaits en fonction des tranches d'âge .

Source : calculs propres sur base des données de l'INAMI

Nombre d'actes et de forfaits par habitant

	Nbr actes par Hab.	Nbr forfaits par Hab.
2010	3,6	0,7
2015	4,4	0,8
Evolution 2010-15	**20,9 %**	**21,3 %**

Nombre d'actes et de forfaits de soins par habitant (2015) en fonction de l'âge

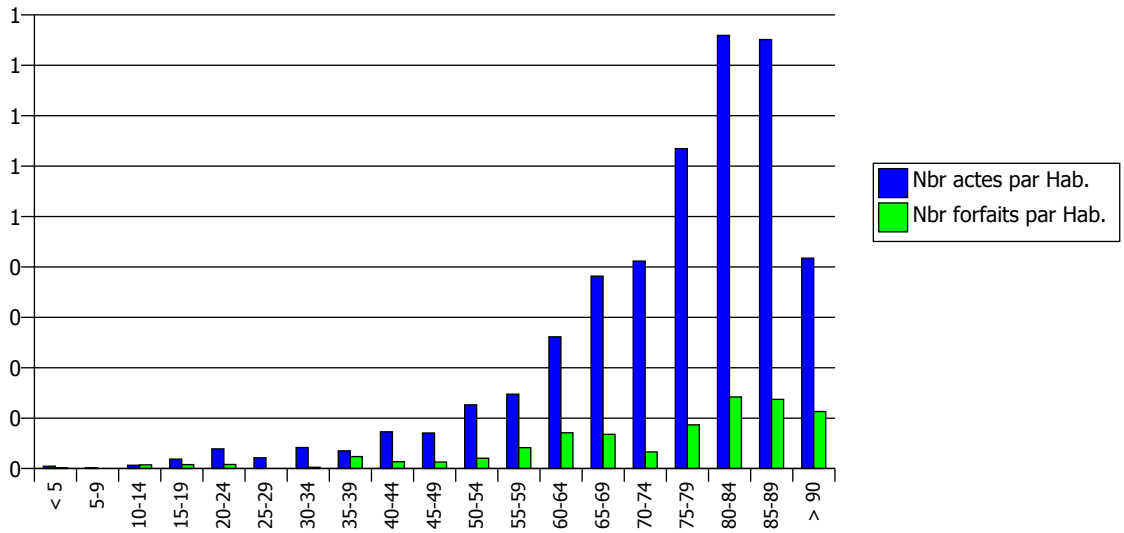

Analyse comparative

Forfaits par hab.	Arrond	Province	Région
Moins de 15 ans	0,01		
15-39 ans	0,04		
40-64 ans	0,16		
65-79 ans	0,19		
80 ans et +	0,28		
Total	**0,68**		

Actes par hab.	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	0,01		
15-39 ans	0,16		
40-64 ans	0,68		
65-79 ans	1,43		
80 ans et +	1,71		
Total	**3,99**		

Source : calculs propres sur base des données de l'INAMI

Annexe : Composition du cluster socio-économique (Belfius, 2018)

Code	Dénomination du cluster
W14A	Villes moyennes bien équipées en milieu rural

Pour plus d'information www.belfius.be/nosetudes

Province	Commune
Hainaut	ATH
Liège	EUPEN
	HUY
Luxembourg	ARLON
	MARCHE-EN-FAMENNE
Namur	GEMBLOUX

Nombre de communes (groupe de comparaison)

Cluster	Province	Région

Table des matières

Avant-Propos 3
Qu'est-ce que le PST ? 5
Zoom sur la stratégie globale 7
Objectifs de développement durable 9
Nos projets 14
Synthèse budgétaire 53
Annexes - Statistiques 55
Table des matières 87